GUINGAMP
VOTRE VILLE

SOPEL · Nouvelle série du Bulletin municipal · n° 2

Photo J. Paubert

Bonne année 1979

M. le député-maire, les adjoints et tous les conseillers municipaux présentent aux guingampaises et guingampais leurs meilleurs vœux pour 1979.

SLM

Bois et Matériaux

SPECIALISTE ISOLATION

Tous Revêtements de Sols
Carrelage - Moquettes...

SALLE EXPOSITION

24 agences ou dépôts à votre service en Bretagne

Kernilien – Ancienne R.N. 12
PLOUISY
22200 GUINGAMP
Téléphone 43.70.39

GUINGAMP VOTRE VILLE

n° 2

présentation

Vous voici en possession du 2ème numéro du Bulletin Municipal.

En tête de celui-ci vous trouverez les vœux de Nouvel An du Conseil Municipal à la population Guingampaise. Hélas ! il faut le dire, ces vœux ne sont pas dénués d'une certaine crainte quant à l'avenir économique de notre région.

Dans son article, Monsieur le Député Maire vous fait part en effet des menaces qui planent sur l'emploi. Les ouvriers de l'AOIP nous donnent aussi leur analyse de la situation de leur entreprise.

Chacun, même s'il n'est pas directement menacé, doit se sentir personnellement concerné et solidaire de celui qui lutte pour défendre ses moyens d'existence.

Des centaines de licenciements à l'AOIP et ce serait, outre le drame de centaines de familles, un coup sévère au commerce local, au marché de la construction, etc...

André LE GALLIC, 1er Adjoint, vous fait le point sur les finances de la ville, et particulièrement sur le compte administratif 1977 qui retrace en chiffes les actions menées lors de la première année de notre mandat, et sur le budget supplémentaire 1978.

Le budget primitif 1979 est en cours d'étude à la commission des finances. Il sera présenté prochainement au Conseil Municipal. Ce budget ne permettra pas encore de réaliser tout ce qui sans doute eut été souhaitable, voire nécessaire. Il n'est pas possible en période de crise économique de dépasser un certain seuil de pression fiscale, sans frapper trop lourdement les plus démunis.

Notre collègue Madame DEPREZ, Adjointe aux Affaires Sociales a largement contribué à la rédaction de ce numéro. Outre sa rubrique sociale, habituelle, elle signe, en collaboration avec Alain AUGEL un article faisant le point sur les travaux dans les écoles publiques.

Gilles CRABOUILLET quant à lui nous présente le plan de référence actuellement en cours d'étude et qui constituera la véritable planification des investissements pour les années à venir. Ce plan, une fois élaboré, sera soumis, à la discussion et à la concertation des guingampais, avant son adoption définitive.

Il doit être relié à l'opération de rénovation de l'habitat ancien que nous avons également programmée sur la ville avec la collaboration précieuse de l'ARIM Bretagne.

Mr GABILLARD, secrétaire général de la Mairie, fait le point financier et technique de la ZAC de Castel Pic.

Vous trouverez enfin un article toujours aussi documenté sur les sports.

Le Foyer des Jeunes Travailleurs a répondu à l'appel lancé aux associations, pour collaborer à ce bulletin, et nous présente son établissement. Nous souhaitons vivement que son exemple soit suivi par d'autres.

Enfin, pour ceux qui ne l'auraient déjà reçue, nous republions la brochure qui permettra à chacun de trouver son bureau de vote, lors des prochaines élections, qui auront lieu en Juin.

M. B.

mammouth

écrase les prix

ouvert tous les jours de 9 H à 20 H
NOCTURNE le vendredi jusqu'à 22 H

Rond-Point Kennedy
GUINGAMP

SOMMAIRE

En couverture : Vue centrale de Guingamp : la Plomée et la basilique
Bonne année 1979 — 2
Présentation *(M.B.)* — 3
Le point sur l'emploi, *par François Leizour* — 5
Les finances de la ville, *par André Le Gallic* — 6
Le Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.), un plan de référence. Pourquoi ? Pour qui ? *par Gilbert Craboulliet* — 7
La zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) de Saint-Léonard Castel-Pic, *par Robert Gabillard* — 8
Réalisations H.L.M. et autres lotissements — 10
Un service social qui monte : l'aide ménagère à domicile, *par Mme E. Deprez* — 11
Le repas des anciens — 11
Le téléphone chez les personnes âgées — 11
Le découpage de Guingamp pour les prochaines élections — 12
Nos écoles publiques, *par Mme Deprez et M. Augel* — 14
L'A.O.I.P. hier, aujourd'hui... Demain ? *(C.G.T.)* — 16
La Croix Rouge française à Guingamp, *par Mme Beauvais* — 17
A propos de sports, *par Claude Sourdès, Alain Augel, Jean Lautron, S. Lucchesi* — 18
La cérémonie du palmarès, *par C. Sourdès* — 20
Le Foyer des Jeunes Travailleurs, *par Mireille Mauviot et Rémy Humeau* — 21
Un guingampais illustre : Guy Ropartz — 22

GUINGAMP VOTRE VILLE

nouvelle série n° 2
Janvier - Février - Mars - Avril 1979

Arrondissement de Guingamp
Département des Côtes-du-Nord
Région de Bretagne

Revue municipale officielle
Distribuée gratuitement dans tous les foyers de Guingamp

RÉDACTION-DIFFUSION :
Mairie de Guingamp

EDITION
CONCEPTION-PUBLICITE :

COMMUNES DE BRETAGNE

SOPEL - 7 rue Saint-Jacques B.P. 123
22400 LAMBALLE - Cédex
Tél. 31.20.37 et la suite
C.C.P. 2319 14 P Nantes

Directeur : *Yann Poilvet*

TECHNIQUE
IMPRIMERIE ST-MICHEL
3, rue Réaumur - St-Brieuc
Tél. 61.42.68 & 33.43.47

Tous droits de reproduction réservés

Dépôt légal à la parution
C.B. 14

Clinique St-Joseph

MONTBAREIL

15, rue du Gal de Gaulle
22200 GUINGAMP
Tél. 43.79.35

Le nouveau magasin de Mme et Melle DULAC

"AMAZONE"

11, place du centre — Tél. 43.94.42 — 22200 GUINGAMP

vous propose avec ses manteaux et vestes de FOURRURES, sa collection de PRET A PORTER FEMININ

FUEL-SERVICE

Michel Monjarret

22200 GUINGAMP — Tél. 43.73.90

vous propose sa gamme complète de services

- *ramonage de cheminées*
- *nettoyage de chaudière et appareil domestique*
- *nettoyage et réglage de brûleur*
- *paiement du fuel par MENSUALITES*

VINS : Santa-Rosa
BIERES : Kanterbrau - Mutzig - Kronenbourg
EAUX MINERALES

SO. DI. BREIZ

Z.I. de Kerprat - 22200 GUINGAMP — Tél. 43.86.12

LE MOT DU MAIRE

le point sur l'emploi

PAR FRANÇOIS LEIZOUR

Comme les autres, l'agglomération guingampaise est durement confrontée au problème de l'emploi et du chômage.

Une carte établie par "La Bretagne économique" (Nov. 78) indique que dans l'ensemble des 19 agences locales pour l'emploi de la Bretagne, le nombre de chomeurs officiels était au 1er Octobre de 64 299, soit 9 % de la population salariée apparue au recensement de 1975, "chiffre impressionnant à lui seul, ajoute le commentateur, surtout quand on le compare aux seules 3 242 offres d'emploi non satisfaites fin septembre".

Sur le chiffre de 64 299, on comptait 38 000 femmes et 50,7 % de demandeurs de — de 25 ans.

Hélas, le secteur de Guingamp figure parmi les zones sensibles. Le rapport demandeurs/population salariée, y dépasse 10 %, exactement 11,2 % occupant la 2ème place derrière Redon 13,3 %.

Les demandes d'emploi affluent sur l'A.N.P.E., sur les entreprises, les grandes surfaces, les petites et moyennes maisons de commerce, les établissements publics et semi publics : les services administratifs et techniques municipaux, le centre hospitalier, les intendances des lycées et collèges, les P.T.T., la S.N.C.F., l'E.D.F.,... Ici aussi les demandeurs sont de tous les âges mais surtout des jeunes. Parfois des diplomés : par ex. dans le secteur de Guingamp environ 250 bachelières, et il y a les handicaps, les interdictions médicales, les situations les plus diverses et parfois dramatiques.

Les effets du second pacte national pour l'emploi ne se font guère sentir.

La conjoncture est très défavorable, du fait de l'inflation, du marasme persistant des affaires, des impositions et des charges mal distribuées... Le petit et moyen commerce local, inquiet, s'efforce de conserver son personnel, l'artisanat observe la même attitude.

Les magasins plus importants et les entreprises n'embauchent qu'avec une extrême prudence ou n'embauchent pas.

Certains établissements ferment leurs portes (Etablissements Guindé).

Ailleurs c'est la saturation. Les effectifs des établissements publics sont fixés et contrôlés par des textes. Les recrutements ne se font guère qu'à la suite des départs en retraite.

Dans ce contexte, le proche avenir reste sombre.

La ville de Guingamp, dans la mesure de ses possibilités soutient tout effort de reprise ou de 1ère installation qui provoque la création de quelques emplois nouveaux.

Nous sommes intervenus pour aider quelques bonnes volontés à remettre en marche les Fonderies du Trégor. Si la solution proposée d'abord a dû être abandonnée, la reprise est désormais attendue sur d'autres bases et l'entreprise dès que les travaux d'amélioration aux bâtiments seront terminés, doit ouvrir prochainement, avec un effectif appréciable de travailleurs.

Les décisions du Gouvernement d'un passage soudain de l'électromécanique à l'électronique dans la fabrication des centraux téléphoniques ont pratiquement empêché toute reconversion du personnel dans certains industries des Télécommunications.

C'est ainsi que des inquiétudes légitimes existent sur la survie de l'A.O.I.P. où l'embauche est pratiquement bloquée tandis que des menaces de licenciements partiels se précisent pour l'été prochain. Je suis intervenu par une question écrite auprès du ministre de l'Industrie, afin de lui demander les dispositions qu'il compte prendre pour apaiser cette inquiétude des travailleurs concernés.

La mise en place de la 2ème zone industrielle lancée par le SIVOM sur les hauteurs de Bellevue progresse lentement, car elle n'est pas une mince affaire. Mais elle permet d'espérer des emplois.

On le voit, les élus locaux n'ont pas la solution décisive d'un problème qui risque de devenir dramatique et que les hommes qui ont en mains depuis plus de 20 ans les destinées de notre pays n'ont rien fait pour prévenir.

En tout cas, nous ne restons pas inactifs. Nous sommes ouverts à toutes les sollicitations d'installation ou d'implantation créatrices d'emplois. Quelques artisans par ex. aimeraient louer des locaux mais se refusent à acheter, toujours en raison de la conjoncture. D'autres cherchent des terrains.

Mais l'on doit comprendre aussi que les tractations pour la venue à Guingamp d'entreprises plus importantes ne peuvent être sérieusement conduites et menées à bien sur la place publique.

FRANÇOIS LEIZOUR
Député-Maire
Conseiller Général

BERGAMOTE Boutique
Enfants et Juniors

CACHAREL - CARDIN - KLIMAGER'S

2, rue Saint-Yves — 22200 GUINGAMP
Tél. 43.97.45

TÉLÉVISION - HI-FI
Radio - Disques - Electro-ménager
Ets Jean BLOUIN
Distributeur officiel "PHILIPS"
40, place du Centre
22200 GUINGAMP
Tél. 43.71.70

Les finances de la ville

Lors de sa réunion du 9 novembre 1978, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, LE COMPTE ADMINISTRATIF 1977 et LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1978.

Sans trop entrer dans les détails techniques, essayons au travers de l'examen de ces comptes de dégager les éléments essentiels qui permettent d'apprécier la situation financière de la Ville.

I — LE COMPTE ADMINISTRATIF 1977.

Au plan financier ce compte correspond à l'état des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année. C'est en quelque sorte un document de constat. Il est intangible et dégage un résultat global.

AU 31 DÉCEMBRE 1977, ce compte s'établit comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

• RECETTES	=	6 709 588 F
• DÉPENSES	=	4 713 300 F
• EXCÉDENT	=	1 996 288 F

Ce résultat brut en excédent n'a de valeur que si l'on tient compte des opérations restant à réaliser aussi bien en recettes (EMPRUNTS et SUBVENTIONS) qu'en dépenses (TRAVAUX EN COURS). Ces restes à réaliser s'établissent comme suit :

• DÉPENSES	=	4 956 024 F
• RECETTES	=	3 098 083 F
SOIT en MOINS de	=	1 497 941 F

Ce qui ramène l'excédent brut de la SECTION D'INVESTISSEMENT à : 498 347 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• DÉPENSES	=	12 695 172 F
• RECETTES	=	12 437 594 F
• DÉFICIT	=	257 578 F

BALANCE GÉNÉRALE

(Investissement + Fonctionnement)

• RECETTES	=	21 252 091 F
• DÉPENSES	=	21 011 321 F
• EXCÉDENT	=	240 770 F

COMMENT INTERPRÉTER CES RÉSULTATS

Deux choses frappent à la lecture de ces résultats :

- L'EXCÉDENT : de la SECTION D'INVESTISSEMENT de 498 347 F
- LE DÉFICIT : de la SECTION DE FONCTIONNEMENT de 257 578 F

Ne soyons pas trop optimistes en ce qui concerne l'excédent de la SECTION D'INVESTISSEMENT. Il est surtout constitué par la prévision de vente des terrains du lotissement de la CHAPELLE ST-LÉONARD (SC 1 et SC 2). Cette vente n'est encore que très partiellement réalisée à ce jour. C'est donc en fait un excédent plus théorique que réel. Il est donc clair que cette opération du LOTISSEMENT de la CHAPELLE demeure notre préoccupation essentielle tant il conditionne notre situation financière.

Le déficit de la SECTION de FONCTIONNEMENT montre la recherche du niveau d'impôt calculé au plus juste. Il traduit aussi une faiblesse financière qui nous oblige à faire rentrer prématurément les emprunts de façon à assurer nos fonds de trésorerie. Il est utile de rappeler que le choix de cette solution financière est aussi motivé par le souci de résorber progressivement la situation créée en 1974 (DÉFICIT GLOBAL du COMPTE 1 503 841 F) du fait de l'affermage des réseaux d'eau et d'assainissement sans transfert de personnel.

Il faut que vous sachiez également que parallèlement à ce COMPTE ADMINISTRATIF qui est en fait le COMPTE du MAIRE, le RECEVEUR MUNICIPAL tient un COMPTE de GESTION et que les résultats de ces deux COMPTES comparés à la fin de l'exercice 1977 sont concordants.

II — LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1978.

Ce BUDGET SUPPLÉMENTAIRE s'inscrit dans le prolongement du COMPTE ADMINISTRATIF en pénétrant les données du BUDGET PRIMITIF. Ce dernier n'est qu'un BUDGET PRÉVISIONNEL et il importe donc de le corriger à partir d'éléments nouveaux ou d'éléments mieux connus de façon à cerner au mieux la réalité. C'est la raison essentielle de ce BUDGET SUPPLÉMENTAIRE qui doit par ailleurs s'équilibrer en DÉPENSES et en RECETTES, le montant de l'ASSIETTE de L'IMPOT LOCAL dégagé au BUDGET PRIMITIF ne pouvant être modifié.

Pour cette année 1978, ce BUDGET s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT pour la somme de 7 332 549 F

SECTION DE FONCTIONNEMENT pour la somme de 538 893 F.

Il permet de réaliser les principales opérations suivantes :

EN INVESTISSEMENT

Installation du chauffage central CASERNE des POMPIERS - Construction d'un escalier pour un immeuble communal - Travaux d'amélioration des locaux du TRIBUNAL D'INSTANCE - Aménagement d'espaces verts - Achat de terrains pour la liaison ROUDOUROU-ST-LÉONARD - Achat de matériel de voirie - Travaux de sécurité au C.E.S. - Aménagement du terrain de SPORTS de CADOLAN - Construction d'une classe maternelle à CASTEL-PIC - Travaux d'aménagement de la ZAC St-LÉONARD, KERSALIC et ZONE INDUSTRIELLE - Travaux de viabilité extérieure à KERGOZ - Restauration d'un immeuble classé.

EN FONCTIONNEMENT

Comblement du déficit de 257 000 F ressortant à la SECTION FONCTIONNEMENT du COMPTE ADMINISTRATIF 1977 - Fournitures voirie - Attributions de subventions complémentaires - Augmentation de crédits scolaires - Participation au fonctionnement du C.E.S. de KERPAOUR - Complément de crédit au titre du service de répurgation.

Voici donc très brièvement résumé le contenu de ce BUDGET qui, je le redis, n'a aucune influence sur le CALCUL des IMPOTS LOCAUX 1978.

III — OBSERVATIONS FINALES.

La situation financière de la VILLE de GUINGAMP se caractérise par une SECTION D'INVESTISSEMENT bien équilibrée, c'est-à-dire, qui ne laisse pas d'incertitude dans la mise en œuvre des programmes - Pour chaque opération le financement est bien défini et permet donc une quasi-certitude quant à la réalisation - Il reste cependant que la bonne exécution des BUDGETS de 1978 est suspendue aux opérations foncières de la ZAC ST-LÉONARD.

En FONCTIONNEMENT l'effort doit aller vers l'équilibre d'abord et si possible vers la constitution d'un EXCÉDENT de FONCTIONNEMENT qui permettrait une gestion plus saine. Les difficultés sont grandes, mais malgré tout nous nous emploierons en 1979 à persévérer dans cette voie déjà engagée en 1978.

J'ajouterai qu'à ces considérations de gestionnaire, les difficultés financières de GUINGAMP, comme des autres villes d'ailleurs, ont des raisons d'ordre politique : Transfert de charges de l'ETAT sur les COMMUNES notamment dans les domaines sociaux, socio-éducatifs scolaires, sportifs - Insuffisance des subventions - Charges TVA encore trop élevées etc... Autant de questions sur lesquelles nous reviendrons plus en détail lors de la présentation du BUDGET PRIMITIF.

Il est également des raisons locales à ces difficultés financières. La Ville de GUINGAMP supporte en effet des charges collectives très lourdes (piscine, cantine, installations sportives, salles) qui correspondent en partie à des services rendus à une population qui réside dans les communes périphériques de GUINGAMP. Nous savons que ces COMMUNES ont également leurs problèmes mais il n'est pas exclu qu'après concertation, un partage des charges plus équitable puisse être envisagé. C'est en tout cas notre souhait.

ANDRÉ LE GALLIC
Premier adjoint au maire

gildas tissus

17, rue notre dame
22200 GUINGAMP
Tél. 43.73.23
19, rue de l'hôtel de ville
22140 BEGARD
Tél. 43.20.07

Le Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.)

UN PLAN DE RÉFÉRENCE

Pourquoi ? Pour qui ?

Comme beaucoup de villes moyennes, notre Ville de GUINGAMP connaît aujourd'hui un problème crucial lié à ses limites communales. C'est ainsi que plus de 10 000 personnes vivent sur les 341 hectares de la Commune. Le développement urbain se faisant essentiellement sur les communes voisines, pour la principale raison de l'environnement, il s'en suit un dépeuplement du centre de l'agglomération constitué par la commune de GUINGAMP, dépeuplement accentué par l'installation dans la Ville des Administrations diverses servant à tout l'arrondissement. Etat de chose qui en soi n'est pas négatif puisque il est générateur de ressources fiscales indirectes mais qui, si nous n'y prenons garde, conduira à un déséquilibre urbain que les limites du territoire communal par leur étroitesse rendront plus rapide. Le centre deviendra un centre d'affaires animé dans la journée, bloqué aux heures de pointe et désert dans les autres moments de la journée. N'est-ce pas déjà en cours de réalisation ? ? ?

GUINGAMP étant devenu, par la force des choses, un carrefour commercial, administratif, un centre de marché important, il nous est apparu indispensable de mettre fin à un développement pour le moins anarchique en même temps qu'opportuniste. Il devient nécessaire et indispensable, presque trop tard, de programmer toute opération de voirie, d'implantation d'administration, d'espaces verts en bref il est plus que urgent que GUINGAMP se dote d'un plan d'aménagement urbain.

Les dernières années passées ont surtout vu se développer des opérations sur la périphérie de la Ville (Zone Industrielle, ZAC St-Léonard, lotissement de Kersalic etc...). Toutes ces opérations n'étant reliées dans leurs réalisations que par le P.O.S. document intéressant mais insuffisant parce que trop général et surtout peu facile d'emploi. Toutes les opérations étaient étudiées ponctuellement sans une idée bien claire du résultat total final. Ce qui inéluctablement conduit à des résultats anarchiques et contradictoires. Ainsi réalise-t-on un lotissement résidentiel à Kersalic mais dans le même temps on y prévoit le débouché d'une voie de desserte, ou bien on laisse faire l'appétit de riches propriétaires et cela conduit à couper par une barrière de terrains inoccupés, les habitants d'un quartier, du centre ville, leur donnant l'impression de ne pas être pris à part entière en compte dans la vie communale.

C'est pourquoi dans le souci premier d'améliorer le cadre de vie, de réduire les inégalités, de satisfaire les besoins légitimes d'une population attachée à sa ville, nous avons décidé l'élaboration d'un plan de référence qui, sur l'ensemble de la Commune, constituera un ensemble de projets de réalisations. Ainsi au prorata des urgences et des finances nous réaliserons tel ou tel projet mais en sachant que chacun fait partie d'un tout qui ne sera totalement fonctionnel que dans sa totale exécution.

De par son ambition, un tel plan n'est pas d'une élaboration aisée, Il doit être fait appel à des spécialistes divers : architectes, urbanistes, sociologues... Mais nous ne voulions pas faire appel à ceux que l'on investit de pouvoir créateur incroyable parce qu'ils vous réalisent des tours de 60 à 70 étages qui ne sont ni plus ni moins que des prisons dorées pour exploiter l'homme, ou alors ceux qui se disent urbanistes et vous font travailler au 5ème sous sol d'un fond de paysage de sous bois. Nous avions donc le souci de faire appel à des spécialistes conscients de la dimension de la commune de GUINGAMP, aussi pour éviter le piège du gigantisme parisien ramené à l'échelle de GUINGAMP nous avons décidé de confier l'étude préalable au Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de Nantes assisté de deux architectes Guingampais et installés à GUINGAMP (Messieurs Millardet et Le Loup) et de trois élus municipaux guingampais. Ce groupe de travail a pour mission de préparer les solutions qui seront soumises à la discussion de tous. Il est hors de question que cette équipe ait la prétention de décider ou d'imposer quoi que ce soit.

Les diverses opérations seront soumises au Conseil municipal qui, avant de se prononcer, recueillera les avis des habitants. En effet notre souhait le plus ferme est d'associer la population le plus étroitement possible à la construction de ce cadre de vie. Cette coopération étroite et nécessaire reste à mettre en place. Elle peut se faire avec l'aide des Comités des Quartiers existants ou à créer, du Centre Social, partenaire on ne peut plus habilité, des associations professionnelles et culturelles. Il y a là matière à réflexion pour tous et nous sommes persuadés trouver auprès de chaque Guingampais la volonté de contribuer à l'édification d'un cadre de vie digne de tous.

Ayant défini le pourquoi de ce plan il est nécessaire maintenant de décrire les thèmes que la Commission a retenus pour une première approche. Ces thèmes sont donnés dans un ordre qui n'a rien de prioritaire ni de limitatif.

1) LA CIRCULATION

Une étude de circulation dans le centre de la ville ; analyse des conditions de réalisations d'une éventuelle zone piétons ; l'insertion des projets en cours (rocade Nord) ; l'Etude d'aménagement des places et aires de stationnement ; les conditions de viabilité d'un réseau de transport en commun ; le desenclavement de certains quartiers (Sainte-Croix, Castors)

2) LES ESPACES VERTS

Le cheminement piéton sur les rives du Trieux en liaison avec l'aménagement du quartier du Moulin de la Ville et un secteur pieton du centre ville (dans le cadre de cette étude nous examinerons le problème des inondations et des solutions efficaces à y apporter) ; la mise en valeur des remparts ; la zone verte de Cadolan.

3) LE LOGEMENT

L'amélioration de l'habitat dans le centre ville par la mise en place d'opérations programmées ; la réhabilitation de certains secteurs (HLM - secteur de la Chesnaye...).

4) LE CENTRE ANCIEN

Ce thème recoupe un certain nombre de points déjà évoqués dans les autres thèmes :

Zone piétons - parkings (thème 1) ; aménagement des rives du Trieux en ville (thème 2) ; problème des zones inondables (thème 2) ; opération programmée ARIM (thème 3) ; l'isolement de certains quartiers ; les problèmes fonciers et le patrimoine communal ; l'évacuation des eaux pluviales (place du Centre) ; l'adduction du gaz de Lacq ; la programmation des différents travaux d'infrastructures et de super-structures (mobilier urbain, luminaires etc...).

5) L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE

L'étude du développement des zones industrielles devra être mise en relation avec les problèmes de logement, de circulation à Guingamp ; l'impact des grandes surfaces et des boutiques, qui lui sont liées, sur l'agglomération dans son ensemble et ses répercussions sur le commerce du centre ville ; le problème des structures relais pour artisans pourra être mis en relation avec la réaffection de bâtiments non utilises actuellement.

6) LES ACTIVITÉS CULTURELLES

Le problème essentiel est la réutilisation des bâtiments de l'ex C.E.S. "Champ au Roy". Cette importante bâtisse pourrait être occupée en partie par l'Institut Culturel Breton (section littéraire) et par les administrations sociales dispersées dans toute la Ville ; l'ensemble des activités culturelles sera pris en compte pour rééquilibrer et utiliser les bâtiments publics.

Nous pensons avoir cerné les grandes lignes de ce qu'est la vie d'une Collectivité mais nous ne prétendons pas aujourd'hui tout dire. Il nous semble souhaitable de développer chaque thème à fond au travers d'une information plus spécifique.

D'autre part il nous apparaît nécessaire d'avancer plus dans l'étude avant de démarrer l'information de la population. Ce qui n'empêche nullement, bien au contraire, les Guingampais de nous faire déjà part de leurs suggestions sur les thèmes énoncés, de se réunir par quartier, de solliciter les élus pour participer à ces réunions de débroussaillage.

D'ores et déjà nous pouvons dire que l'objectif visé est ambitieux, nous sommes persuadés d'y arriver avec l'aide de toute la population. Il s'agit de faire en sorte que chacun se plaise à vivre à GUINGAMP et que ceux qui s'en sont éloignés aient envie d'y revenir.

GILBERT CRABOUILLET
Adjoint au maire

Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) de Saint-Léonard Castel-Pic

- GUINGAMP en 1959	296 ha	
- Modifications aux limites communales & acquisitions de terrain :		
1959-1962 Gourland (GRACES)	12 ha	(coût indirect 20 000 en 62)
1964 Roudourou (PLOUISY)	19 ha	(coût indirect 660 000 en 78)
Actuellement	327 ha	(341 avec les terrains hors limites communales)
- Rues, places, constructions	156 ha	
- Bois du Marquis	16 ha	
- Jardin public & autres espaces verts	43 ha	
- Terrains de sports	69 ha	
- Autre zone non construite réservée au P.O.S.	20	(principalement entre route de Corlay La Chesnaye & route Ste-Croix Le Trieux)
- Z.A.C. de Saint-Léonard Castel-Pic	23 ha	

C'est donc sur ce territoire de 23 ha que fut décidée en 1963 - période un peu euphorique - la réalisation de la Z.A.C. en prolongation des autres lotissements, en cours ou projetés (Roudourou, Moulin au Cuivre, Kersalic) en fonction ou en prévision, d'une part des demandes de constructeurs attirés par la création d'emplois sur la zone industrielle de GUINGAMP-GRACES, d'autre part, de la migration accélérée vers la périphérie dépeuplant GUINGAMP au profit des Communes environnantes.

C'était pratiquement le seul espace suffisant demeuré libre dans l'enceinte communale, à 500 m du centre ville, bien aspecté, dominant directement la rue de l'Yser et la Chapelle Saint-Léonard, la Ville, et, très loin, ses alentours : PLOUMAGOAR, GRACES, PLOUISY, SCRIGNAC-BRÉ, premières maisons de BOURBRIAC à Coat Liou).

L'allure générale est celle d'une vaste croupe orientée sud-ouest de diamètre 800 m comprise entre l'altitude 62 du Trieux à Pont Ezer et 124 à Castel-Pic (117 au pied des immeubles collectifs, antenne télé + 40, les pylônes du Stade Y. Jaguin ont 32 m de haut mais construits à la côte 129).

Après acquisition effective des terrains de 1968 à 1972, - la plupart par expropriation -, débutèrent les travaux de mise en état des sols, préparation difficile dans un relief tourmenté, malgré l'existence de secteurs plans et de secteurs verts naturels (d'ailleurs obligatoires dans toute création urbaine de cette importance). La finalité de l'opération était la réalisation d'un petit centre urbain de 2 000 habitants (PLOUMAGOAR : 3 908 h., PABU : 2 452 h., GRACES : 1 769 h., PLOUISY : 1 417 h., SAINT-AGATHON : 1 106 h.) dans 510 logements, dont 240 individuels et 270 collectifs.

Avec : équipement scolaire sur 4 800 m² (10 classes primaires - 4 maternelles - 2 logements - 1 cantine) - équipement sportif sur 21 000 m² - équipement social et sanitaire : locaux de réunion (200 m²), centre social (500 m²), centre de consultation infantile et halte-garderie (400 m²) - Centre commercial couvert (500 m²) et parking collectif (1 200 m²) - ouverture à terme en quelques minutes vers Paris, Brest, la mer et le centre Ville.

Pour la réalisation de ce programme, la Z.A.C. a été divisée en zones et secteurs : (voir schéma général).

— ZONE A : (S.A.1. à S.A.6) : 114 000 m² : équipement public nécessaire aux besoins de l'agglomération ; voirie et réseaux, écoles, espaces verts.

— ZONE B : 13 700 m² pour immeubles collectifs

— ZONE C : 99 350 m² pour maisons individuelles (S.C.1. à S.C.6.)

— ZONE D : 4 500 m² pour commerces et 231 550 m² divers

— ZONE E : 7 800 m² de terrains contrôlés dans le périmètre de la Z.A.C. mais non acquis par la Ville et laissés à leur destination.

En ZONE A, les infrastructures, - les routes sont pratiquement terminées, des espaces verts aménagés, et le parcours sportif (sentiers sportifs sylvestre) réalisé par les Services techniques est particulièrement apprécié. Le programme scolaire est bien avancé avec 5 classes primaires et 2 maternelles, 2 logements, une cantine. Le Conseil municipal vient de décider la poursuite de l'équipement par deux nouvelles classes maternelles.

En ZONE B, le programme des 279 logements collectifs est terminé (donc + 9 sur la prévision). Certains pensent que la réalisation des collectifs (R + 4) est quelque peu massive.

En ZONE C, seul le secteur SC 5 (Résidence LE MONNIER) sous l'antenne de télévision, a été doté de 30 pavillons réalisés par la Coopérative H.L.M. des Côtes-du-Nord en 1976. Les secteurs SC. 1. (6 200 m²) et SC. 2 (23 300 m²) dits "lotissement de la Chapelle" sont en cours d'aménagement. Quatre lots sont vendus et 1979 verra - nous l'espérons - la vente de la quasi totalité des 17 + 49 = 66 lots.

Le prix de cession de 64 F au mètre carré (délibération du 26 novembre 76) est certainement compétitif, le Conseil municipal a décidé de la reconduire pour quelques mois ; le retard enregistré est dû pour une part aux difficultés d'aménagement, d'autre part à la nécessité d'en terminer au préalable avec le lotissement communal de "Kersalic" (49 lots) entièrement achevé en 1978.

La vente de ces deux secteurs devrait permettre à la Ville de récupérer à court terme : 29 500 × 40 = 1 180 000 F de charges foncières, ou au total 29 500 × 64 = 1 888 000 F de frais d'acquisition de terrains et d'aménagement. (1)

Pour le Secteur SC 4 (18 600 m²) réservé au "Concours Régional d'Urbanisme et de construction de Maisons Individuelles Groupées", par Groupe OUEST HABITATIONS à SAINT-MALO, nous avons eu une déception en octobre 1978 ; en effet la possibilité de cession à un prix normal à cette société semble devoir être abandonnée.

En ZONE D, après un temps de fonctionnement, le commerce a suspendu son activité.

Ainsi, la réalisation de la Z.A.C. va, lentement, vers sa fin ; il restera à équiper et vendre :

- les secteurs	SC	3	25 750	23 000
	SC	4	18 600	16 000
	SC	6	3 400	3 000

Disons 42 000 m² ce qui devrait donner en remboursement de charges foncières actualisées :

42 000 × 40 = 1 680 000 F

ou (au minimum de 64 F le m²) pour des charges totales constatées ou à venir avancées par la Ville :

42 000 × 64 =	2 688 000
RAPPEL SECTEURS 1 et 2	1 888 000
soit au total	4 576 000 F

Cette perspective de produit couvrirait la charge du bilan final actualisé (1981 ?) qui est de 4 300 000 F.

(1) en 1971 le prix de vente au m² était évalué comme suit :

Terrains	*1 450 000*
Travaux	*1 471 000*
Pour 100 000 m² constructibles	*2 921 000*
	1 m² = 29 F

(voir bilan prévisionnel 71 ci-après)

Tous les sous produits d'abattoirs

Ramassage régulier à domicile

OS - GRAISSE - FLAMBARD

SDP

Zone Industrielle - GRACES GUINGAMP — **Tél. 43.77.55**

1. — BILAN DES INFRASTRUCTURES

Bilan prévisionnel 1971			Situation actuelle (1.12.78)	
Dépenses	Recettes (constructeurs)		Dépenses	Recettes
1 450 000	1 450 000	terrains	1 348 237	737 735
970 000	subvention	- viabilité primaire (extérieure à la ZAC : carrefours, voirie, eau, assainissement)	916 338	subventions (bloquées) 565 615
	562 615 constructeurs			
1 700 000	1 471 440	- viabilité secondaire frais généraux et financiers	2 605 750 306 747	
296 000	931 945	reste charge communale		3 873 722
4 416 000	4 416 000		5 177 072	5 177 072
		viabilité tertiaire (constructeurs en principe)		

2. — BILAN DES SUPERSTRUCTURES

	Bilan prévisionnel 71		Situation actuelle (réalisés 5 + 4 + 1 + 2 logts)		Prévision 1979	
	Dépenses	Recettes (sub. forf.)	Dépenses	Recettes (sub. forf.)	Dépenses	Recettes
Equipement scolaire 10 classes élémentaires, 4 maternelles, 2 cantines, 2 logements.	2 231 400	1 252 000	2 188 000	626 000 Communes : 1 562 000		
2 classes maternelles					880 000	(subvent.) 72 000 (commune) 808 000
Equipement sportif (terrain, gymnase, MJC)	1 440 000	720 000	C.R.A.P.A. (160 000)			
Equipement sanitaire et social (halte, garderie, centre social)	619 210	233 490	Programme H.L.M. écoles			
	4 290 650	2 205 490				

(différence à la charge de la commune)

Castel-Pic... Les mètres carrés sociaux, antenne du centre social

EN CONCLUSION :

Du point de vue gestion principale, il faut évidemment terminer la réalisation du lotissement de la Chapelle, cependant, étant donné la conjoncture la question se pose de savoir s'il faut ensuite continuer les travaux à destination de l'habitat au risque d'équiper un desert ; les arguments ou considérations qui peuvent être évoqués jouent aussi bien pour que contre : financiers, concurrence des Communes, écologie, évolution de l'emploi, circulation (rocade nord imminente).

La réponse n'est pas aisée, elle appartient aux élus.

ROBERT GABILLARD
Secrétaire Général

Il est notoire que la zone d'habitation a donné et donne encore bien du souci tant au point de vue technique que financier ; une centaine de réunions à ce jour, interservices ou sur le chantier ; 60 kg de papiers (administratifs) 63 délibérations, une concertation permanente avec les autorités administratives et financières, de multiples démarches auprès de l'établissement de crédit, une comptabilité difficile du fait des imbrications de factures...

Mais un résultat très positif est déjà obtenu : 309 contribuables sont restés sur GUINGAMP apportant à la Ville : 215 000 F de taxes d'habitation.

Total des impositions 1978 : 8 798 000

Part communale : 6 799 000 soit 77,5 % environ

Part départementale : 1 199 000 soit 22,5 %

309 taxes d'habitation : moyenne 900 F = 278 000 F

Part communale annuelle = 278 000 × 77,5 % = 215 450 F

C'est donc, à terme, un capital annuel de :

519 × 900 × 77,5 % = 362 000 F actuels qui viendra tous les ans, tant que dureront les contributions, participer au budget communal.

N'oublions pas non plus que les acquéreurs rembourseront, en principe, les charges foncières d'acquisition et les travaux de viabilité dite secondaire (et tertiaire si la ville la réalise).

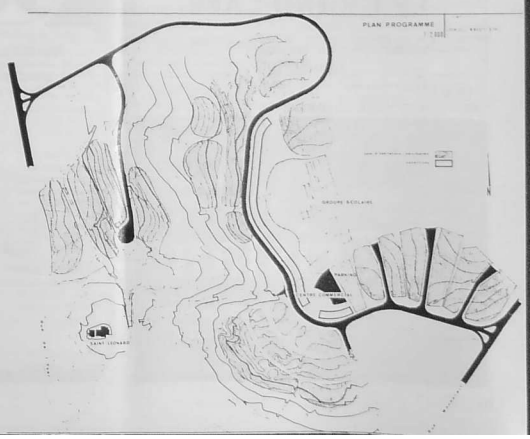

RÉALISATIONS H.L.M. et autres lotissements

Situation des immeubles	Année de Const.	Nomb. de logements	
H.L.M.			
Cité Aristide Briand	1932	2	
Ancienne Madeleine	1953	28	
Cité Lefort	1955	84	
Lopofa I Roudourou	1958	50	
8 pavillons du Roudourou	1958	8	
Lopofa II Gourland	1958	50	
Logeco I Gourland	1959	50	
Logeco II Gourland	1959	50	
Nouvelle Madeleine	1961	22	
Manoir des Salles	1963	6	
Cité des Petites Salles	1966	64	
Cité du Manoir	1967	81	
Cité du Petit Lourdes	1969	61	
Cité du Moulin au Cuivre	1970	40	
Foyer de Jeunes Travailleurs	1970	22	
Cité Kermado H.L.M.	1971	48	
Cité Kermado P.L.R.	1971	32	
Cité St-Leonard 1re tr. ABCD	1973	79	
Cité St-Leonard 2e tr. EFGH	1974	80	
Cité St-Léonard 3e tr. NO	1975	40	
Cité St-Léonard 4e tr. IJK	1975	40	
Cité St-Léonard 5e tr. LM	1975	40	
Foyer logements de Kersalic	1975	37	
Total		1014	1014
AUTRES LOTISSEMENTS			
Moulin au Cuivre	1971	49	
Lotissement J. Le Monnier			
Castel Pic	1976	30	
Lotissement Coop. HLM Roudourou	1976	5	
Lotissement de Kersalic	1977	49	
Lotissement de la Chapelle	1978	49	
Total		182	182
Total général			1196

Une vue du lotissement en cours d'aménagement - on aperçoit, au fond à gauche, le pignon d'une maison en construction

• Les articles, informations, suggestions et critiques pourront être adressés à : Bulletin Municipal, mairie de Guingamp.

LE GRAND CAFE

20, place du Centre — 22200 GUINGAMP

Jean SEBY

P.M.U. — Tél. 43.70.13

3, rue Notre-Dame — GUINGAMP
Téléphone 21.03.77

P. Cardin
Y. St-Laurent

Tristan

T. Lapidus
G. Bril

14, rue des Chapeliers - LANNION - Tél. 37.01.94

sedelf

Du F-3 au F-6, votre entreprise de bâtiment

SEDELF (DEL FRATE)

14, Bd Clemenceau - SAINT-BRIEUC - Tél. 61.29.30

CONSTRUIT EN TRADITIONNEL

Mise en place des nouveaux prêts aux logements 1978

Nombreux terrains disponibles à Binic, St Brieuc, Guingamp

Pour recevoir notre documentation retournez nous ce bon

Nom Prénom

Adresse

Tél

Je possède un terrain

Démarches administratives assurées par nos soins

Un service social qui monte

L'AIDE MÉNAGÈRE A DOMICILE

Service social par excellence, il ne pouvait être mis en place que par le Bureau d'Aide Sociale (B.A.S.)

SON BUT : Apporter aux personnes âgées, vivant seules, malades ou handicapées, l'aide d'une femme discrète, prévenante, sachant travailler, écouter, qui effectuera les travaux ménagers, les courses que le grand âge et la santé fragile interdisent d'assurer. Le maintien à domicile se trouve de ce fait grandement facilité.

RÔLE DU B.A.S. : Le Bureau d'Aide Sociale assure la gestion du Service d'aides ménagères. C'est donc au B.A.S., place du Château que Madame DAGORN recevra les personnes désireuses d'obtenir une aide ménagère. Un dossier sera établi ; une demande sera adressée par les soins de la responsable aux Caisses qui subventionnent ce service.

QUI PEUT PRÉTENDRE A L'AIDE MÉNAGÈRE ?

Les retraités ou infirmes dont l'état de santé temporaire ou définitif occasionne des difficultés pour effectuer les travaux ménagers et les courses nécessaires.

Il faut vivre seul ou avec une personne incapable d'assurer l'aide indispensable.

CONDITIONS DE RESSOURCES

I. - Avoir des ressources inférieures au plafond d'aide sociale : par an 12 900 pour une personne seule, 24 000 pour un couple. La demande de prise en charge sera adressée à la D.D.A.S.S. (Direction Départementale de l'aide sanitaire & sociale).

II. - Pour les ressources supérieures au plafond d'aide sociale : Chaque Caisse a son régime particulier.

1. La CRAMB (Caisse Régionale d'Assurance maladie Bretagne) demande une participation aux intéressés suivant le montant des ressources. Les ressources sont évaluées déduction faite du loyer principal (dans la limite de 400 F par mois). 2. La C A B A V (Caisse Artisanale Bretonne assurance vieillesse) Pas de participation demandée. 3. La C I A V C I (Caisse interprofessionnelle d'Allocation Vieillesse du Commerce et de l'Industrie) Pas de participation demandée. 4. La M S A (Mutualité Sociale agricole) demande une participation aux intéressés suivant un barème qui tient compte des ressources. 5. Le Service Social S.N.C.F. Une participation est demandée aux intéressés. 6. La Mutuelle des P.T.T. qui ne prend en charge que la moitié du taux horaire accordé à l'Aide ménagère. 7. La Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale : En principe, aucune participation n'est demandée.

Dans le cas où ces Caisses principales ne donnent pas leur accord, on peut déposer une demande auprès d'une Caisse complémentaire (IRCANTEC).

Ressources supérieures à 2 200 F pour une personne seule, 3 300 F pour un couple : La CRAMB refuse sa participation ; l'intéressé paie alors la totalité du service.

NOMBRE D'HEURES ACCORDÉES

Sauf cas exceptionnel le nombre d'heures est limité à 30 heures par mois, donc maximum 30 heures par mois. Possibilité selon les cas, les besoins, les désirs : 12 heures, 15 heures etc...

OÙ EN EST LE SERVICE D'AIDE MÉNAGÈRE A GUINGAMP

90 personnes âgées bénéficient du service ou sont sur le point d'en profiter (5 dossiers à l'étude) - 7 d'entr'elles ne reçoivent aucune participation et paient chaque mois la facture qui leur est adressée - 21 sont ressortissantes de la CRAMB - 38 bénéficient de l'aide sociale DASS - 4 appartiennent à la C A B A V - 4 ont obtenu un accord des P.T.T. - 3 relevent de la C I A V C I, 2 de la S.N.C.F. , 2 de la Caisse Militaire S.S., 2 de la M.S.A., 1 du fonds Social de l'Assemblée Nationale, 1 de l'I R C A N T E C

24 aides ménagères se dévouent régulièrement auprès des personnes âgées pour le plus grand bonheur de ces dernières. En 1977, 12 211 heures ont été effectuées au service des anciens. Les résultats des 3 premiers trimestres 78 laissent apparaître une sérieuse augmentation des heures ainsi consacrées au bien être des personnes âgées, 10 908 heures pour les 9 premiers mois. Nul doute qu'en 79 une croissance notable du temps de service se manifestera. 12 de nos Aides ménagères ont effectué au cours de ce 4ème trimestre un stage qui verra leur efficacité se développer au maximum.

CONCLUSION

Si vous avez l'âge de la retraite, que votre santé soit défaillante, ou que vous soyez handicapé ; Si vous désirez vous faire aider adressez-vous : place du Château au B.A.S. un accueil bienveillant vous attend.

Munissez-vous de vos papiers : carte de Sécurité Sociale, talons des dernières retraites, un certificat médical bien précis ; la constitution de votre dossier en sera accélérée.

Mme E. DEPREZ
adjoint au maire

Le repas des anciens

La chose n'a guère fait de bruit en son temps. La presse n'a pas été dithyrambique. L'événement n'avait, sans doute, que peu d'importance - Pensez donc 300 anciens réunis dans la salle des fêtes du Champ au Roy pour assister au banquet du 11 novembre, repas offert, cette année, par la Municipalité ! Le Comité des Fêtes de Montbareil avait accepté d'en assurer l'organisation et c'est le tout jeune Président qui accueillit fort aimablement son monde. Monsieur LEIZOUR, député-maire, assura l'assistance de la sollicitude municipale et formula des vœux pour que la petite fête soit pour tous une réussite.

Tout d'ailleurs devait contribuer à son succès. Un personnel jeune qui s'activait pour servir tout le monde, un accordéoniste doué d'un organe vocal peu commun, la bonne chère aidant, l'atmosphère fut vite au beau fixe et chacun y alla de son petit couplet.

Fête réussie qui a permis aux anciens de se retrouver, aux jeunes de prouver qu'ils pouvaient sans problème combler le fossé qui sépare les générations et à la Municipalité de montrer tout le prix qu'elle attache aux petits bonheurs qu'on peut encore créer en s'occupant des personnes âgées.

Mme E. DEPREZ
adjoint au maire

Le téléphone chez les personnes âgées

Toutes les belles promesses n'ont pas été tenues hélas ! Le téléphone chez les personnes âgées, on en a beaucoup parlé mais on a peu réalisé.

Normalement deux mesures ont été prises au bénéfice des personnes âgées pour faciliter l'accès au téléphone : I. L'exonération des taxes de raccordement - II. La priorité d'installation.

I. - EXONÉRATION DES FRAIS D'INSTALLATION

Sont exonérées des taxes de raccordement les personnes âgées de plus de 65 ans qui touchent le Fonds National de Solidarité : 12 900 F par an. Mais la redevance d'abonnement annuelle est toujours dûe ainsi que le paiement des communications.

Pour bénéficier de la mesure, il faut vivre seul ou avec un conjoint ou une personne remplissant les mêmes conditions d'âge et de ressources.

Papiers à fournir : 1/ Une notification d'attribution de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité. 2/ Le talon du mandat de paiement de l'allocation trimestrielle ou le dernier décompte fourni par la Caisse de retraite - Se munir : pièces d'identité ou livret de famille ou fiche individuelle d'état civil ; une attestation sur l'honneur qu'on vit seul ou avec son conjoint ou avec une personne remplissant les mêmes conditions d'âge.

II. PRIORITÉ D'INSTALLATION

Personnes âgées de plus de 80 ans : des mesures de raccordement exceptionnelles peuvent être prises. Personnes âgées de plus de 65 ans : raccordement dans la limite des équipements disponibles.

Les P.T.T. nous ont laissé espérer des possibilités nouvelles en 79. Aussi les personnes intéressées sont elles invitées à s'inscrire soit auprès des P.T.T (Service téléphone) soit au BUREAU D'AIDE SOCIALE, place du Château, qui pourra recevoir quelques demandes et les transmettra.

Mme E. DEPREZ
adjoint au maire

Découpage de Guingamp pour les prochaines élections

Les Guingampais qui votent depuis toujours à la Salle Municipale vont voir leurs habitudes changer des les prochaines élections (en principe : le "Parlement Européen", en juin 1979).

En effet, la Loi fait obligation aux communes d'une certaine importance de découper leur territoire en secteurs géographiques, les Electeurs devant avoir une attache avec la circonscription du Bureau de Vote.

Notre Ville sera ainsi découpée en 5 circonscriptions, comportant chacune son propre Bureau de Vote, et c'est en ces 5 lieux différents que les Guingampais voteront désormais.

Dans le tableau ci-dessous, chacun pourra savoir où il votera, et dès le début de 1979, tous les électeurs recevront leur nouvelle carte électorale.

Chacun ainsi, en principe, sera rapproché de son lieu de vote, ou, en tout cas, la majorité des Electeurs : ce ne sont pas les Personnes Agées, ni les ménagères pressées qui s'en plaindront... Une nouvelle animation de quartier se créera...

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les listes électorales étant closes le 31 décembre 1978, les personnes n'ayant pas fait leur changement d'adresse avant cette date voteront au Bureau de Vote dépendant de cette ancienne adresse.

D'autre part, les électeurs atteignant leur majorité après le 31 décembre, et avant les prochaines élections, doivent savoir que leur demande d'inscription sur la liste électorale est toujours recevable en Mairie, *jusqu'à 10 jours avant le scrutin*.

Le Bureau des Elections, à la Mairie, se tient à la disposition de tous les électeurs pour tous renseignements complémentaires.

OUVERTURE DES BUREAUX : Tous les jours, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés, de 8 h à 12 h. et de 14 h à 18 h.

BUREAU N° 1 : Salle **Municipale**
BUREAU N° 2 : C.E.S. **Jacques Prévert**
BUREAU N° 3 : Ecole **Saint-Sauveur**
BUREAU N° 4 : Ecole **de Roudourou**
BUREAU N° 5 : Ecole **de la Madeleine**

RUES	Bureau de vote
Rue de l'Abbaye	1
Venelle de l'Abreuvoir (Impairs)	5
Venelle de l'Abreuvoir (Pairs)	3
Place du 7 août	2
Chemin de l'Aqueduc (Pairs 2 et 4 et Impairs jusqu'à rue de la Brasserie)	1
Chemin de l'Aqueduc (Impairs après rue de la Brasserie)	3
Rue Marcellin Berthelot	1
Rue Paul Bizos (n° 17 et 19)	1
Rue Paul Bizos (Tout le reste)	2
Rue au Blé	1
Rue Bobé de Moyneuse	1
Route de Bourbriac	1
Rue Braille	5
Rue de la Brasserie (Pairs)	1
Rue de la Brasserie (Impairs)	3
Rue Colonel Brébant	2
Place Aristide Briand	2
Rue Auguste Brizeux	4
Rue Théodore Botrel	2
Route de Callac (Pairs seulement)	5
Rue Jean-Pierre Calloch	2
Rue des Capucins	2
Rue des Carmélites (Pairs)	1
Rue des Carmélites (Impairs)	3
Venelle de Castel Pic	3
Place du Centre	1
Place du Champ au Roy	1
Place du Château	1
Rue Chateaubriand	3
Rue du Chêne Vert	4
Rue Hyacinthe Cheval	4
Rue aux Chèvres	1
La Chesnaye	1
Boulevard Clemenceau	2
Rue de la Colline	3
Rue de Corlay	1
Rue Corneille	5
Rue du Docteur Corson	5
Rue du Cosquer (du 1 au 13 et 2 au 10)	1
Rue du Cosquer (Impairs du 15 à la fin)	3
Rue du Cosquer (Pairs du 12 à la fin)	3
Rue Colin David	5
Rue François Dobet	5
Rue du Douet	3
Rue Henri Dunant	5
Rue Paul Doumer	5
Venelle de l'Enfer	1
Rue de l'Etang du Prieur	2
Rue des Ecoles	5
Rue des Ecoles Saint-Sauveur	3
Rue Fardel	3
Rue Faven	5
Rue Paul Féval	2
Rue Fichonas (Pairs seulement)	4
Rue Maréchal Foch (Tous les Impairs)	5
Rue Maréchal Foch (Pairs : 2 au 52)	5
Rue Maréchal Foch (Pairs à partir du 54)	4
Rue du Four Saint-Sauveur	3
Rue du Général de Gaulle	1
Gendarmerie, avenue Kennedy	4
Rue Paul Girard	3
Rue de Gourland	4
Rue Pierre Guyomard	2
Rue des Halles	1
Rue de l'Hermitage	3
Foyer Jeunes Travailleurs	5
Jardin Public	1
Rue Maréchal Joffre (Tous les Impairs)	1
Rue Maréchal Joffre (Pairs, 2 à 26)	1
Rue Maréchal Joffre (Pairs, 28 à 46)	3
Rue Joliot Curie (Impairs, 1 à 7)	2
Avenue Kennedy (Impairs)	5
Avenue Kennedy (Pairs, 4 à la fin)	4
Avenue Kennedy (N° 2)	3
Cité Kermado	5
Rue de Kernabat	4
Rue de Kernéjo	2
Rue de Kersalic	4
Foyer de Kersalic	5
Rue Laurens de la Barre	2
Rue Lavoisier	2
Rue Anatole Le Braz (Pairs)	2
Rue Anatole Le Braz (Impairs)	1
Rue du Général Leclerc	3
Rue Georges Le Cun	5
Place André Le Cun	4
Cité Lefort	5
Rue Charles Le Goffic	2
Rue Alphonse Le Henaff	5
Rue Jean Le Moal	1
Résidence Joseph Le Monnier	3
Rue Joseph Le Monnier	3
Place de Loigny	2
Rue André Lorgeré	2
Rue des Lutins	1
Rue François Luzel	1
Rue de la Madeleine	5
Rue du Manoir	4
Boulevard de la Marne	2
Rue des Martyrs de la Gestapo	2
Allée du Marquis	1
Rue Yves Mazé (Impairs, de 1 à 11)	2
Rue François Ménez	5
Rue Molière	4
Rue Montbareil (Pairs, 2 au 18)	1
Rue Montbareil (Pairs, 26 à la fin)	3
Rue Montbareil (Impairs)	3
Clinique Montbareil	1
Rue du Moulin au Cuivre	4
Lotissement du Moulin au Cuivre	4
Rue du Moulin de la Ville	1
Le Murio	3
Rue Neuve du Collège	2
Rue du Général Nicol	5
Rue Notre-Dame	1
Rue du Parc Sainte-Anne	2
Rue de la Passerelle	1
Rue Pasteur	2
Rue du Général Pastol	5
Rue Auguste Pavie (Pairs)	2
Rue Auguste Pavie (Impairs)	1
Lycée Auguste Pavie	1
Rue Penguet	1
Cité du Petit Lourdes	4
Rue Raymond Poincaré	5
Rue de la Pompe	1
Impasse Ponts-de-Chaussées (Ruporzou)	2
Rue des Ponts Saint-Michel (Pairs)	3
Rue des Ponts Saint-Michel (Impairs)	1
Rue Porsanquen (Pairs)	2
Rue Porsanquen (Impairs)	1
Rue Porzou	2
Rue du Pot d'Argent	1
Rue Racine	4
Place de la République	3
Rue du 48ème R.I.	5
Rue Pierre Reaudin	5
Rue Renan	3
Place du Repos	4
Rue Théodule Ribot	1
Rue Yves Riou	2
Rue Guy Ropartz	2
Rue Sigismond Ropartz	1
Venelle de Roudourou	5
Impasse Rouger de l'Isle (N° 1, 2 et 4)	2
Rue Jean-Jacques Rousseau	1
R. N. 12 (Pairs seulement)	4
Rue Ruello	1
Impasse Ruporzou (ou des Ponts et Ch.)	2
Rue Rustang	1
Rue Sainte-Anne	2
Venelle Saint-Jacques	1
Rue Saint Julien	2
Rue Saint-Léonard	3
Cité Saint-Léonard	3
Ferme Saint-Léonard	3
Rue Saint-Martin	2
Rue Saint-Michel :	
(Impairs + Pairs du 18 au 22)	5
(Pairs du 2 au 16)	3
Place Saint-Michel	5
Ile Saint-Michel	1
Rue Saint-Nicolas :	
(Pairs du 2 au 24)	1
(Pairs 30 à la fin + Impairs)	2
Résidence Saint-Nicolas	2
Rue Saint-Sauveur	3
Place Saint-Sauveur	3
Clinique Saint-Sauveur	3
Rue Saint-Sebastien	1
Venelle Saint-Sebastien	1
Rue Saint-Yves	1
Rue Yves Salaün	2
Rue des Salles (Pairs)	5
Rue des Salles (Impairs)	1
Cité des Petites Salles	5
Rue des Sapeurs Pompiers	1
Rue Paul Seruser :	
(du 1 au 13 et du 2 au 26)	5
(du 15 au 37 et du 28 à la fin)	4
Rue General de Sonis	2
Sous-Préfecture	3
Rue Thielmans	2
Square de la Tourelle	4
Venelle de Tonzach	3
Rue de la Trinité	2
Rue du Grand Trotrieux	1
Rue du Petit Trotrieux	1
Rue Valentin	1
Rue du Vally	1
Place du Vally	1
Place de Verdun (Pairs)	2
Lotissement Verger Saint- Martin	2
Rue Villiers de l'Isle Adam	2
Rue Georges Voisin	5
Rue de l'Yser	3

SPÉCIAL ELECTIONS

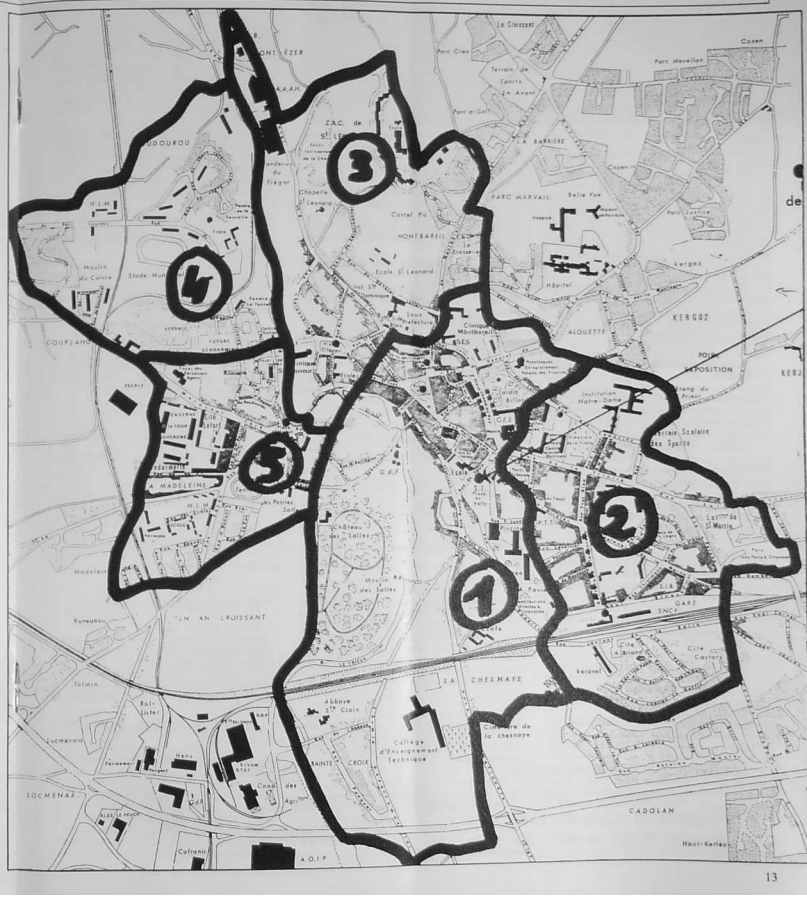

Nos écoles publiques ?

Une rentrée scolaire est toujours un événement dont on parle plusieurs jours avant : qui sera la "maîtresse" ou le "maître" ? Quels camarades va-t-il retrouver ? Sera-t-il bien dans sa classe ? Ne faudra-t-il pas acheter trop de choses...?

Le grand jour arrive et pour beaucoup de parents aussi c'est l'occasion de retrouver le chemin de l'école. Les conversations vont bon train :

- *Ca ne semble pas avoir beaucoup changé.*
- *La peinture n'a pas été refaite.*
- *Ici "on" ne fait jamais rien.*
- *Pourtant "ils" avaient promis..."*

Et devant toutes les écoles, ou presque, ce sont les mêmes paroles. Il est vrai que les écoles primaires et maternelles publiques de Guingamp ne sont pas parfaites, loin s'en faut. Mais il est vrai aussi que quelque chose a été fait ou sera fait dans chaque école.

Tous ces travaux, ces aménagements sont quelquefois peu visibles et quand on n'en voit qu'une petite partie, ils semblent insignifiants. Il a donc paru utile à la Commission Scolaire de faire, à la fin du premier trimestre, le point sur les écoles maternelles et primaires publiques de Guingamp.

I. LES TRAVAUX PRÉVUS AU BUDGET 1978.

Voyons tout d'abord l'entretien et l'amélioration des locaux, c'est-à-dire l'investissement, voté par école.

A) TRAVAUX REALISÉS

• *Ecoles de la Chesnaye* : Démolition d'une baraque en bois - Clôtures - Peinture d'un portique - Tracés de terrain de jeux sur la cour - Goudron en état du chemin piétonnier - Aménagement d'une salle à manger (en cours d'achèvement). Coût : 62 500 F.

• *Ecole maternelle de Sainte-Croix* : Réfection partielle de la couverture - Peinture du préau - Nettoyage de la cour, entretien des parterres. Coût : 3 000 F.

• *Ecoles de la Madeleine* : Modification de la disposition de locaux de façon à regrouper les classes primaires - Modification des sanitaires - Installation du chauffage central au gaz dans les bâtiments en dur et dans trois classes préfabriquées - Electricité, peintures - Extension et raccordement des eaux pluviales et des eaux usées. Coût : 176 000 F.

• *Ecoles du Roudourou* : Enrobage des cours (fin 77, mais budget 78) - Fabrication et mise en place de portails - Peintures des menuiseries extérieures. Coût : 45 000 F.

• *Ecoles de Castel-Pic* : Aménagement des abords, plantations. Coût 4 500 F.

• *Ecoles Saint-Sauveur* : Peinture de salles de classe - Réfection de couverture - Revêtement de sol (salle de jeux maternelle) - Entretien cour primaire. Coût : 47 000 F.

• *Ecoles du Chateau* : Construction d'une salle de repos (maternelle) - Revêtement de sol (salle de jeu et salle de repos maternelle) - Peintures extérieures et sanitaires - Chauffage central dans la salle de repos et salle de classe. Coût : 136 000 F.

Dépense totale 480 000 F (soit 48 millions d'anciens francs).

On constate à la lecture de ce tableau que certaines écoles ne semblent pas avoir bénéficié de beaucoup d'efforts ; mais si tous ces travaux sont déjà réalisés, cela ne veut pas dire que le programme prévu s'arrête là.

TRAVAUX RESTANT A FAIRE

En effet, il n'est pas possible d'intervenir partout à la fois (beaucoup de travaux sont réalisés par les services techniques de la ville, mais ceux-ci sont également sollicités par d'autres charges : fêtes locales, voiries, bâtiments communaux...) et il reste donc à réaliser :

• *Ecoles de la Chesnaye* : Aménagement de bureaux G.A.P. - Revêtement de sol salle de jeux et salle de repos - Préau (maternelle). Coût prévu : 52 500 F.

• *Ecole maternelle de Sainte-Croix* : Revêtement de sol, salle de repos et salle de jeux. Coût prévu : 3 500 F.

• *Ecoles de la Madeleine* : Enrobage de la cour de l'école primaire - Déplacement du G.A.P. - Haie vive en clôture école maternelle - Eclairage extérieur - Extension du chauffage central. Coût prévu : 10 500 F.

• *Ecoles de Castel Pic* : Enrobé de la cour (ceci ne sera possible qu'après l'extension de l'école maternelle, dont le projet est actuellement à l'étude, et dont le coût de la construction n'apparaît pas ici).

• *Ecoles Saint-Sauveur* : Permutation de classes et de la salle à manger - Construction d'une salle de repos - Chauffage central (Ecole maternelle) - Peintures - Revision générale de l'éclairage. Coût prévu : 160 000 F.

• *Ecoles du Château* : Enrobage de la cour maternelle - Peintures de salles de classes. Coût prévu : 35 000 F.

Total prévu : 371 000 F (soit 37 millions d'anciens francs).

Le total des travaux réalisés et à réaliser dans les écoles atteindra donc la somme globale de 851 000 F (85 millions d'anciens francs). Il est évident, hélas, que ce n'est qu'une partie de ce qui est nécessaire, mais le budget n'est pas inépuisable et les écoles ne sont pas les seules causes de dépenses.

ECOLES MATERNELLES	Nombre d'élèves	Fournitures	Jeux éducatifs	Noel	TOTAL
ROUDOUROU	114	2 280 F	2 000 F	1 710 F	5 990 F
LA MADELEINE	187	3 740 F	2 000 F	2 805 F	8 545 F
LE CHATEAU	96	1 920 F	2 000 F	1 440 F	5 360 F
SAINT-SAUVEUR	64	1 280 F	2 000 F	960 F	4 240 F
LA CHESNAYE	70	1 400 F	2 000 F	1 050 F	4 450 F
SAINTE CROIX	27	540 F	2 000 F	405 F	2 945 F
CASTEL PIC	103	2 060 F	2 000 F	1 545 F	5 605 F
				TOTAL :	37 135 F

Ce total représente une somme peu différente de 56 F par enfant. Il est cependant évident que le nombre important d'élèves des communes avoisinantes dans certaines écoles fait peser sur GUINGAMP une charge supplémentaire. Ce problème se retrouve d'ailleurs au niveau des écoles élémentaires et de la cantine scolaire qui, elles, sont gerées par la Caisse des Ecoles.

B) LES ECOLES ELÉMENTAIRES :

S'ajoutant aux crédits "barangé", qui sont des crédits d'état, les écoles reçoivent de la Ville, par l'intermédiaire de la Caisse des Ecoles, une somme de 38,41 F par enfant ce qui représente une somme de :

38,41 F × 781 = 29 998 F

Cette somme est versée sous forme d'une subvention à la Caisse des Ecoles et on comprend que la Ville de GUINGAMP supporte, ainsi que cela a été dit plus haut, le poids d'enfants de communes avoisinantes scolarisés à GUINGAMP. Mais qu'est donc cette Caisse des Ecoles et comment fonctionne-t-elle ?

II. LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Un autre aspect des écoles qui n'est pas non plus négligeable, c'est celui du fonctionnement. D'où provient l'argent qui sert à acheter livres, cahiers et autres fournitures ?

A) LES ECOLES MATERNELLES :

L'obligation scolaire ne commençant qu'à l'âge de six ans, c'est la commune qui supporte seule les frais de fonctionnement des écoles maternelles dont le budget pour l'année scolaire 1978-1979 se décompose comme suit :

III. LA CAISSE DES ECOLES

a) Composition :

• Créée en 1951, la Caisse des Ecoles a vu ses statuts modifiés en 1971 lors de la création de la cantine scolaire, puis en 1976 avec l'apparition de la garderie. C'est un établissement public communal, comme le bureau d'aide sociale. Les membres se décomposent en membres de droit et en membres élus.

Président : Le Maire de GUINGAMP : M. LEIZOUR

Membres de droit : 4 représentants du Conseil municipal : MM. BLEVENNEC, LAUTROU, SOURDES, RUMEN - 1 Délégué désigné par le Préfet : M. VITET - 1 Inspecteur de l'Education Nationale : M. LATOUCHE, Inspecteur - L'Inspectrice des Ecoles Maternelles ou son représentant : Madame LE MANER, directrice de l'Ecole Maternelle de St-Sauveur ; Suppléante : Madame JAGUIN, Directrice de l'Ecole Maternelle de Castel Pic).

Membres élus : Délégués de Parents d'Elèves élus pour 3 ans le 7 mai 1976 : MM. QUILLIO (Castel-Pic), JOURAND (La Madeleine), DROUMAGUET (La Chesnaye), PORTEBOS (Le Château), RIGAL (St-Sauveur), GASPARD (Roudourou) - (M. RIGAL qui a quitté GUINGAMP et M. DROUMAGUET, décédé, ne figurent plus dans ce conseil).

• Le bureau de cet organisme est à la mairie de GUINGAMP ; la Secrétaire gestionnaire est Mme Denise HUBERT, (rédactrice - Mairie).

Le comptable en est M. PIEL, Percepteur-Receveur Municipal.

Le Conseil se réunit tous les trois mois au moins, ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Les ressources de la Caisse des Ecoles se composent essentiellement des prix des repas de la cantine scolaire et *des subventions versées par la Commune*. (Fournitures scolaires et subventions d'équilibre pour le budget).

b) La cantine scolaire :

Créée en 1971, quelle a été son évolution ?

NOMBRE DE REPAS ANNUELS

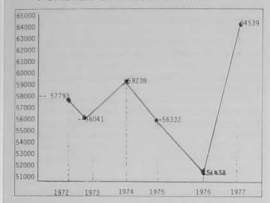

• La baisse amorcée en 1976 ne s'est pas poursuivie en 1977. Ceci est dû à la création des garderies en 1976 et qui vont en 1977 faire remonter le nombre de rationnaires des écoles maternelles. (11 715 repas - 22 287 en 1977).

• En 1978 le nombre de rationnaires tourne autour de 690 par jour, ainsi que le montre l'exemple ci-après.

JOURNÉE du 21 NOVEMBRE 1978			
	Maternelle	Primaire	TOTAL
Le Château	34	84	118
La Chesnaye	37	79	116
La Madeleine	80	95	175
Roudourou	34	56	90
Saint Sauveur	21	60	81
Castel Pic	30	28	58
Instituteurs			23
Agents de service			22
Cuisine			3
TOTAL de RATIONNAIRES :			686

L'école de Castel-Pic : le Conseil municipal vient d'y décider des travaux d'extension.

• Depuis le 17 AVRIL 1978, le prix du repas enfant est fixé à 5 F. La nourriture est préparée à la cuisine centrale attenante à la Mairie et est distribuée dans les six établissements scolaires par un camion de la Ville (un véhicule neuf est en service depuis la rentrée 78) spécialement équipé pour ce genre de travail.

c) Les garderies :

• Autre volet des activités de la Caisse des Ecoles : les garderies scolaires qui fonctionnent dans les locaux scolaires, cantines et salles de jeux.

• Ces garderies accueillent les enfants de la maternelle et du cycle élémentaire, dont les mamans travaillent : le matin de 7 H 30 à 8 H 30 - le soir de 16 H 30 à 18 H 30.

- Le tarif est de 2,50 F par heure (toute heure commencée est comptée).

• L'effectif des enfants fréquentant les garderies est variable, mais en augmentation. Voici par exemple la journée du MARDI 3 OCTOBRE 1978 :

MARDI 3 OCTOBRE 1978	MATIN	SOIR
CASTEL PIC	24	22
SAINT SAUVEUR	11	37
LA MADELEINE (Maternelle)	28	37
LA MADELEINE (Primaire)	20	16
LA CHESNAYE	23	22
ROUDOUROU	14	21
LE CHATEAU	14	24
TOTAL	134	159

OBSERVATIONS : Les enfants accueillis le matin et le soir ne sont pas forcément les mêmes.

CONCLUSION :

La lecture de ce compte-rendu fera apparaître le grand souci qu'a la Municipalité de doter les écoles publiques de la Ville du maximum de confort.

Il y a, hélas, encore beaucoup à faire.

Certaines écoles fonctionnent dans des bâtiments et des conditions indignes du 20e siècle.

Pour exemple ne citons que le Château primaire où nous n'avons pas entrepris de gros travaux. La vétusté de la construction et son inadaptation aux besoins des enfants font que la Municipalité envisage pour cette école la construction d'un groupe neuf situé dans un espace aéré, loin des fumées, des bruits et où la possibilité de regrouper primaire et maternelle, salle à manger, plateau d'éducation physique nous est offerte. Des imbroglios administratifs nous empêchent, pour l'instant, de mener à bien ce grand projet. Mais il n'est pas enterré, n'en croyez rien.

Un autre problème grève lourdement notre budget Caisse des Ecoles. Le nombre très important d'enfants des communes voisines qui fréquentent les écoles de la Ville sont une charge pour nos finances. Honnêtement, chaque commune devrait reconnaître les siens et participer équitablement aux frais entraînés par l'accueil que nous réservons aux écoliers des bourgades environnantes. Humains, nous le sommes, mais les Guingampais ne doivent pas subir les conséquences qu'entraîne pour les parents des alentours le fait de travailler à GUINGAMP.

Pour la Commission Scolaire
Mme DEPREZ - M. AUGEL

DEPANN'TELE-HIFI

44, rue Notre Dame
22200 GUINGAMP

vous propose les plus grandes marques de :

— **T.V.** Schneider, Téléfunken, Philips, Grundig

— **HI FI** Scott, JVC, Hitachi, Dual, Tralinaer, Siare, Tectronic.

stib
SOCIÉTÉ DE TOLERIE INDUSTRIELLE DE BRETAGNE
Bureau d'Etudes - Tôlerie fine
Outillages machines spéciales
Zone Industrielle de Grâces
Tél. 21.05.08 - 22200 GUINGAMP

L'A.O.I.P. : hier, aujourd'hui... DEMAIN?

L'A.O.I.P., Association des Ouvriers en Instruments de Précision créée en 1896 par 7 ouvriers syndiqués à la C.G.T., fabrique à ses débuts, des appareils photographiques, cinématographiques et télégraphiques.

Au fil des années, l'A.O.I.P. évolue dans ses fabrications : En 1906 : elle est agréée pour la fabrication du matériel PTT. En 1924 : création du "Département Mesures". En 1937 : création du "Département Navigation". En 1954 : création du "Département Industrie". En 1960 : mise en œuvre du système CP400 (Matériel électromécanique fabriquant des centraux téléphoniques P.T.T.). En 1966 : ouverture de l'établissement de GUINGAMP. L'effectif total se situe alors aux environs de 1 750 personnes entre PARIS et GUINGAMP. En 1971 : ouverture de l'établissement de MORLAIX. L'effectif global passe alors à 3 100. En 1973 : ouverture d'EVRY. En 1974 : dernière création de l'A.O.I.P. à BEZIERS. L'effectif est alors de 4 700 Travailleurs.

Aujourd'hui, l'A.O.I.P. compte 4 656 Travailleurs répartis dans quatre départements :

- Département "TELECOMMUNICATIONS" : A lui seul, il occupe 4 339 personnes (dont 70 % de femmes). Il fabrique essentiellement du matériel PTT. Cette production est assurée à 90 % par les usines de Province : GUINGAMP - MORLAIX - BEZIERS.

Départements MESURES, NAVIGATION et INDUSTRIE n'ont pas été décentralisés et emploient environ 320 personnes.

L'implantation de l'A.O.I.P. à GUINGAMP en 1966 correspondait à une situation économique de la région. A cette époque, il fallait stopper la colère des Bretons qui demandaient du travail. Au même moment, de nombreuses entreprises virent le jour un peu partout en Bretagne : L.M.T. - L.T.T. - S.A.T. - le CNET à LANNION - ERICSSON à BREST.

Ces implantations, en même temps qu'elles permettaient de calmer les esprits, répondaient à une nécessité d'expansion vitale pour les profits des grands groupes : main d'œuvre féminine docile et bon marché. Tout cela correspondait aussi à une demande grandissante du téléphone en FRANCE alors très en retard par rapport aux autres pays industrialisés d'Europe (La FRANCE se trouvait alors au 16e rang mondial).

De 1966 à 1975, l'A.O.I.P. de GUINGAMP et MORLAIX voient leurs effectifs croître, pour arriver à un maximum de 1 400 Travailleurs à GUINGAMP.

MAIS AUJOURD'HUI, LES PROBLÈMES D'EMPLOI SONT A L'ORDRE DU JOUR :

Au Comité Central d'Entreprise de mai 1978, à PARIS, la direction générale annonçait un excédent de 1 300 à 1 400 Travailleurs dans les trois années à venir. Sur les chiffres évoqués, elle précisait 1 180 emplois excédentaires pour la province et spécialement pour GUINGAMP et MORLAIX. De plus, elle assurait l'emploi seulement jusqu'au 31 juillet 1979.

Depuis un certain temps, des informations diverses circulent dans la localité. Les unes et les autres cherchent à rendre responsables les Travailleurs de l'A.O.I.P.

En effet, il n'est pas rare d'entendre dire :

- "Les Travailleurs de l'A.O.I.P. sont trop payés".
- "Les Travailleurs de l'A.O.I.P. sont des fainéants".
- "Beaucoup d'absences".

Ces bruits ne reposent sur aucune réalité.

Faut-il rappeler les conditions de travail et spécialement les cadences. La majorité des Femmes travaillent au rendement (40 h de travail au rendement maximum sont l'équivalent de 60 h de travail à l'allure dite normale).

Leur salaire, elles le doivent à leur travail et à leurs luttes. Lors de la création de l'A.O.I.P. GUINGAMP, la disparité des salaires entre la région Parisienne et la Province était de l'ordre de 40 à 50 %. Aujourd'hui, cette différence reste de 10 % en moyenne, malgré les luttes.

QU'EN EST-IL DE L'ABSENTÉISME ?

Il se situe au même niveau que dans les autres entreprises de télécommunications soit de 10 % environ (pourcentage en dessous de la moyenne nationale).

Est-ce abusif quand on connaît la répercussion du travail au rendement sur la santé, quand on sait que la moyenne d'âge est de 29 ans, quand on sait que 750 enfants du personnel ont moins de 5 ans, etc...

La vérité sur les salaires, les conditions de travail existants est bonne à dire comme il est bon de souligner qu'à aucun moment les menaces sur l'emploi ne sont le fait de la situation financière de l'entreprise (la marge d'autofinancement était de 2,95 milliards anciens en 1975, 4,3 milliards en 1976 et 3,6 milliards en 1977).

Comme dans toutes les entreprises des Télécommunications les bénéfices sont confortables et les salariés de ce secteur ne sont pas responsables de la situation d'aujourd'hui.

Actuellement 90 000 personnes travaillent pour les Télécommunications. Dès 1969, le Gouvernement donnait une priorité au développement du téléphone et envisageait la création de deux grands groupes "à taille internationale". A la même époque les mutations technologiques étaient déjà prévues par les technocrates du pouvoir.

En 1975 et 1976, Gouvernement et Patronat accéleraient ces mises en place. Restructuration de l'industrie des Télécoms, rachat de L.M.T. et au travers cette société de L.T.T., de ERICSSON par groupe THOMSON. Nouveau partage du marché entre THOMSON, CGE et ITT, et répartition des futures commandes électroniques. Les journaux parlaient à l'époque de Francisation téléphone... alors que des systèmes adoptés seul le système électronique développé au CNET de LANNION et fabriqué par CGE (CIT) et A.O.I.P. est d'origine Française, THOMSON développant les systèmes conçus par les Américains (ITT) ou les Suédois (ERICSSON).

Après ces restructurations et ces choix industriels, le Gouvernement (qui pouvait déjà prévoir les problèmes d'emploi) et les grands groupes imposaient le changement de technologie (réduction des commandes de l'ancien matériel) et au cours des derniers mois diminuait même le budget des PTT.

Le passage à l'électronique, prévu de longue date, a des conséquences importantes pour l'EMPLOI puisque pour un même volume de production les effectifs nécessaires sont de 2 à 4 fois moindre ; mais il n'est que le résultat de choix politiques et patronaux délibérés. Il représente aussi pour les grands groupes une volonté d'accumuler le maximum de profit sur un marché encore considérable.

Parallèlement à ces tractations, en 1975, la Direction Générale de l'A.O.I.P. arrêtait les embauches, les départs n'étaient plus remplacés (l'effectif de GUINGAMP au 1/9/78 est de 1 296 alors qu'il a été de 1 402).

Pour pouvoir assurer la fabrication des commandes elle décidait :

- de faire appel à des intérimaires (personnel qu'elle peut débaucher à tout moment). Où est l'esprit coopératif de 1896 ?
- de faire appel à des entreprises de sous traitance : plus de 650 personnes réparties dans différentes usines :
  - SRPI à Redon, les Etablissements Albert Marcel à Saint-Quay, la CBE à Loudéac.
  - STAMELEC en Dordogne, CASTELEC dans la Mayenne, la MAF dans la Sarthe travaillaient pour l'A.O.I.P., et déjà les Directions de ces entreprises réduisent les horaires, licencient.

Aujourd'hui des régions entières sont menacées par la suppression de la sous traitance, par le résultat des choix politiques et de la restructuration.

L'arrondissement de GUINGAMP compte actuellement plus de 3 000 chômeurs. Que deviendrait notre ville ? nos communes, nos villages si la plus grande entreprise supprimait plusieurs centaines d'emplois. En 1977, près de 5 milliards de centimes (les salaires de l'ensemble des Travailleurs de l'A.O.I.P. GUINGAMP pour l'année) ont été injectés dans l'économie locale : commerce, artisanat, bâtiment, banques...

Supprimer des emplois à l'A.O.I.P. et de plus plusieurs centaines, remettraient en cause la vie de notre région. Combien d'entreprises du bâtiment seraient touchées, combien de commerçants verraient leurs chiffres d'affaires s'effondrer, combien d'artisans se retrouveraient sans travail.

Le maintien de l'activité de l'A.O.I.P., de la totalité des emplois qu'elle compte est VITAL pour notre région, pour TOUS.

Aujourd'hui le problème est posé. Demain les Travailleurs seront sans doute contraints à lutter pour préserver leur emploi. L'ensemble de la population doit y réfléchir dès maintenant et faire les choix qui s'imposent.

Nos actions, nos luttes, notre volonté de vivre et travailler au pays ne doivent pas rester la préoccupation des seuls Travailleurs de l'A.O.I.P. ; elles doivent devenir l'affaire de TOUS.

Le Syndicat CGT de l'A.O.I.P. GUINGAMP

PRESS 17

CHARREAU

Vos urgences en 1 h.

17, rue St-Yves

Tél. 43.73.57

La Croix-Rouge française à Guingamp

Est-il nécessaire de rappeler ce qu'est la Croix Rouge ? Une association internationale, créée en 1893, par un suisse, Henri DUNANT, bouleversé par les atrocités vues sur les champs de bataille. D'abord orientée vers le secours aux blessés en temps de guerre, sans distinction de race ou de nationalité, la Croix Rouge a su évoluer avec son temps et s'adapter aux besoins actuels, en restant toujours libre de tout engagement politique, confessionnel, racial ou social.

Association privée, la Croix Rouge Internationale groupe 109 nations sur tous les continents. Présente sur les lieux des grandes catastrophes, la Croix Rouge française est intervenue dans 17 pays au cours de l'année 1977 (Algérie, Haïti, Italie, Liban, Roumanie, Portugal, Vietnam, etc...). Sur le plan national elle est intervenue en avril 1977 à la Réunion (éruption volcanique, en juin et juillet 77, dans le sud-ouest pour les inondations et plus près de nous bretons, en 1978 pour la marée noire). En 1977 elle a convoyé 14 550 enfants.

Sur le plan national, elle défend les principes de neutralité et d'impartialité, répond positivement aux demandes d'assistance émanant de sociétés sœurs, participe aux efforts de solidarité par des envois de fonds ou de matériels.

Dans le domaine national elle accomplit les taches que lui assignent les décisions gouvernementales relatives au recrutement des personnels infirmiers de réserve pour les besoins du Service de Santé des Armées en temps de guerre et en tout temps la constitution des équipes sanitaires mobiles dans le cadre du plan O.R.S.E.C.

Son action est également sanitaire et sociale : centres de soins, hôpitaux, centres de traitements, premiers soins par le secourisme. Action en faveur des familles, des enfants, des personnes âgées. Egalement enseignement et information.

Et sur le plan local quelle est l'action de la Croix Rouge ?

Elle est implantée à Guingamp depuis 1914 avec la création d'un hôpital militaire. Puis de 1940 à 1944 l'accueil des réfugiés, l'aide aux prisonniers, la goutte de lait.

Depuis le Comité de Guingamp a toujours été présent, à l'écoute de vos besoins. Le Centre de soins de la rue Paul Guyomard a fonctionné pendant 20 ans grâce à l'infatigable infirmière Madame JOLY qui vient de prendre une retraite plus que méritée. Le Centre continue à fonctionner selon de nouvelles formules : les soins étant assurés à domicile toute la journée, au Centre de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 15 heures 30 à 19 heures. De plus un secrétariat enregistre tous les appels des 7 heures 30 le matin et jusqu'à 19 heures. Nous pensons que ceci répond à un besoin de la population qui sait qu'elle trouvera toujours un excellent accueil et des soins éclairés auprès de nos infirmières.

En novembre et décembre 78, 17 aides ménagères ont suivi un stage de formation, dirigé par Madame LE BOUCHER, monitrice de la Croix Rouge. D'autres stages sont prévus courant 1979.

Un vestiaire est à la disposition des familles et fonctionne tous les mercredis matin de 11 heures 15 à 12 heures. De très nombreux trousseaux ont ainsi été distribués.

Une nécessité de plus en plus ressentie par tous : savoir porter les premiers secours à autrui, ne pas être désarmé devant un accident de la route ou simplement un accident à la maison. Pour répondre à ce besoin, en liaison avec la Protection Civile, des cours de secourisme sont donnés chaque année par quatre moniteurs diplomés. A la dernière session, 113 diplomes ont été attribués. Des secouristes, tous bénévoles, assurent des permanences lors des grandes manifestations (courses, foires...) 11 postes de secours ont été assurés en 1978 et douze secouristes ont participé aux postes de la marée noire à l'Ile Grande et à Bugueles.

La Croix Rouge se veut à votre service.

La Présidente

Madame BEAUVAIS

Garage LA TOUCHE

SAVIEM

R.N. 12 - PLOUMAGOAR

22200 GUINGAMP

Tél. 43.84.78

Aux téléspectateurs

Télédiffusion de France, établissement public chargé de la diffusion des programmes de radio et de télévision met gratuitement à la disposition des auditeurs et téléspectateurs son service de protection de la réception, 13, rue Louis de Montcalm, 29 000 QUIMPER.

Ce service intervient sur toute réclamation relative aux différentes perturbations pouvant gêner la réception de la radio-télévision (parasites, interférences ou autres...) et aux mauvaises conditions de réception.

A propos de sports

Les services des sports de la Ville n'ont reçu aucune lettre pouvant apparaître comme un article destiné au Bulletin Municipal.

Il semble donc qu'au niveau des clubs civils, scolaires ou corporatifs les problèmes soient réglés pour cette année, ou que les présidents de clubs dont les demandes n'ont pas pu être satisfaites prennent patience, tout ne peut se réaliser en même temps et nous les en remercions.

Cela étant dit nous pensons que maintenant, il serait interessant que les lecteurs, d'après les chiffres fournis par les clubs ou les établissements scolaires et recollés par les services des sports, se rendent compte des efforts fournis par la Ville de GUINGAMP pour le bon fonctionnement des associations sportives et de l'éducation physique à l'école. Nous avons essayé de faire un panorama, presqu'une photographie, des activités sportives guingampaises tant sur le plan sociologique (d'où viennent les utilisateurs de nos installations) que sur le plan géographique (où pratique-t-on et à quel rythme).

Certes les chiffres que nous avançons sont approches du fait que quelques associations ont négligé de répondre au questionnaire qui avait été pourtant annoncé dans l'article précédent. Nous pensons cependant qu'à quelques centièmes près nous approchons de la réalité. Il sera bien entendu possible d'affiner les statistiques : il suffira de quelques bonnes volontés supplémentaires.

Les utilisateurs des installations guingampaises

Les clubs civils : Il apparaît que 57 % des Guingampais fréquentent les clubs de la ville et que 43 % des utilisateurs ne sont pas guingampais.

Les établissements scolaires :

Voici statistique :

Etablissements	Total	Guingampais	Extérieurs
PRIVÉS Notre-Dame, St-Dominique, Coat-an-Doc'h, St-Léonard, Montbareil	2 175 élèves	545 25,05 %	1 630 74,95 %
PUBLICS Ecoles primaires, C.E.S., Lycées Kernilien	4 488 élèves	1 761 39,23 %	2 727 60,76 %

Remarques : Les élèves des établissements publics représentent au total 67,35 % de la population scolaire. Un plus grand pourcentage d'élèves extérieurs à GUINGAMP fréquentent les écoles privées.

2ème statistique

	Total	Guingampais	Extérieurs
Ecoles primaires et maternelles (publiques et privées)	1 975 élèves		562 28,45 %
Ecoles secondaires (publiques et privées)	4 688 élèves		3 975 80,95 %

Le terrain scolaire

Etude particulière réalisée à la Piscine (entrées 1977).

Entrées gratuites : Scolaires (secondaires, primaires) 35 767, A.S.S.U. 608.
Contrats : Militaires 1 393, Club Civil natation 3 938.
Tarifs réduits : sociétés, groupes 7 420.
Entrées (Public) : 34 504.
Total : 83 630.
Entrées payantes : 41 924 - Entrées gratuites : 37 768 - Contrats : 3 938.

- Quelques incidences financières sur la ville de GUINGAMP.

Les subventions : fonctionnement 155 420,00 -investissement 159 437,00 - Total : 314 857,00.
Coût d'un licencié : 174,25 - Coût des licenciés extérieurs à GUINGAMP : 135 388,51.
Ce que peut représenter concrètement la somme précédente pour la Ville de GUINGAMP : L'achat de tout le matériel d'entretien des installations sportives ou 23 % du budget de fonctionnement de la piscine.

Cas particulier de la piscine : Prix de revient d'une heure de piscine (scolaire) 208,33 - Prix de revient d'une entrée pour un élève 6,81 - Prix de revient d'une entrée pour un nageur (Public) 5,49 - Prix de revient d'une heure de piscine par le public 210,00 - Différence entre les dépenses et les recettes (non compté l'investissement) 419 944,57. (Calcul établi sur l'année 1977).

Nous espérons que ces tableaux parlent suffisamment pour que le contribuable guingampais aussi bien que l'habitant des communes limitrophes et plus éloignées puissent juger objectivement de la charge financière qui incombe à notre ville sur le plan des sports "pour le pays de Guingamp" dont les frontières vont très loin.

N.B. : Dans le calcul du coût d'un sportif à GUINGAMP ne sont comptés ni les frais de personnel, ni le remboursement des annuités qui représente la somme dépensée en investissement par la ville.

II.- Utilisation des installations

A. LES TERRAINS

Le nombre des associations sportives utilisant les terrains municipaux est de plus en plus important et les demandes pour disposer des installations augmentent d'année en année. Elles émanent des établissements scolaires, des clubs civils et des clubs corporatifs.

Quelles sont donc les installations dont dispose la Ville de GUINGAMP et quelle est leur utilisation ?

1. - LES INSTALLATIONS SPORTIVES

- Le terrain scolaire :
a) Une piste de 250 m, 2 aires de lancer de poids, 2 terrains de basket-ball, 1 terrain de hand-ball. Permet le saut en hauteur et en longueur. Utilisation toute la semaine par les scolaires du C.E.S. Jacques Prévert, du Lycée A. Pavie, de l'Institution Notre-Dame ; soit 34 heures.

b) Le mercredi après-midi et le samedi après-midi (EN-AVANT). Utilisation par des écoles de football.

c) Ce terrain scolaire ne suffit pas pour les établissements qui doivent se le partager, et on peut espérer que le terrain de Cadolan apportera une bouffée d'oxygène à ces installations. (Il n'est pas rare d'y trouver, à la même heure 300 élèves).

- Le stade municipal de Roudourou : piste de 400 m, 1 aire de lancer de poids collectif, sautoirs en longueur, sautoirs en hauteur. Utilisation toute la semaine par les scolaires de : C.E.S. Kerpaour, Ecole Saint-Dominique, Ecole du Roudourou. Il faut ajouter les compétitions scolaires.

- Les courts de tennis municipaux de la Madeleine : Depuis quelques années, ils sont gérés par le Tennis-Club Guingampais. Un autre système d'utilisation est à l'étude pour une plus grande ouverture au public.

2. - LES TERRAINS DE FOOTBALL

Ce sont ceux qui font le plus défaut, bien qu'ils paraissent nombreux. La ville de GUINGAMP possède 3 terrains (dont un stabilisé) et le Lycée d'Enseignement Professionnel de la Chesnaye ouvre le sien aux associations en dehors des heures scolaires.

NATURE	TERRAIN	DUREE UTILISATION
HERBE	Stade Municipal de Roudourou	6 H 30
HERBE	Terrain Municipal Gourland	10 H
HERBE	Terrain du L.E.P. La Chesnaye	9 H
STABILISÉ	Terrain Municipal Roudourou	30 H 30
	TOTAL	56 H
UTILISATEURS : Clubs civils, Clubs scolaires, Equipes corporatives, Militaires.		

3. - *LE PARCOURS CRAPA* utilisé par de nombreux guingampais qui est une magnifique réalisation utile à tous ceux qui veulent s'oxygéner. Etant donné la beauté du site on peut lier là,l'éducation du corps et celle de l'esprit et tout particulièrement sur le plan de la beauté et de l'esthétique.

La lecture du tableau précédent nous oblige à faire les remarques suivantes :

• Tout d'abord le nombre d'heures très important nécessaire pour la pratique du football (EN-AVANT n'apparaît pas dans ce tableau).

• On note ensuite, que le terrain stabilité supporte à lui seul plus que les trois autres terrains en herbe, ce qui montre (s'il en est besoin) qu'il n'est pas aussi "raté" que le prétendait un journaliste au début de l'année 1978. On peut même espérer que, lorsque le terrain de Cadolan, en stabilisé lui aussi, sera opérationnel, les terrains en herbe pourront être ménagés.

• C'est en effet la troisième remarque : l'utilisation des terrains en herbe est à la limite des possibilités. La norme, pour une pelouse de football, est d'environ 5 heures par semaine, soit un maximum de 3 matches, si l'on veut que le terrain soit bien entretenu : tonte, engrais, aération, etc... cela pour éviter la disparition de l'herbe qui entraîne très rapidement un terrain humide à devenir impraticable, car boueux et donc dangereux.

B. LES SALLES

Les différentes salles de la Ville sont également utilisées régulièrement par les scolaires et les société civiles. S'il est une occasion où l'on peut parler d'utilisation à plein temps, c'est bien là ! Au début de chaque année scolaire, l'Office Municipal des Sports provoque une réunion avec les représentants du sport scolaire et des Sociétés Guingampaises. Un tableau d'utilisation est alors établi. Pour l'année 78-79 voici les grandes lignes de ce "planning"

1. SALLE MUNICIPALE.-
Utilisation permanente de 8 H à 22 H avec une coupure de 12 H à 14 H, soit 12 H par jour pendant 6 jours - Donc 72 H par semaine - Il faut ajouter à cet horaire les matches du dimanche matin - Donc une utilisation hebdomadaire de 75 heures se répartissant comme suit : Scolaires 38 heures, Sociétés 34 heures.

Les utilisateurs de la Salle Municipale sont :
- *Pour les scolaires* : L'Ecole de Montbareil, le Lycée Auguste Pavie, l'Ecole St-Dominique, l'Ecole Primaire de St-Léonard (1er trimestre), la S.E.S. des Cantons, le C.E.S., les Ecoles Primaires.

- *Pour les sociétés civiles* : Les Associations Corporatives, l'Armor Basket Club, la section de Tir à l'arc de l'Amicale Laïque, le Rinck Hockey du S.C.B.

2. SALLE DE KERGOZ - HALL G. DULAC.-
Depuis quelque temps, ce magnifique hall est mis à la disposition des scolaires et des sociétés guingampaises. En liaison avec le Comité de gestion de la foire exposition,l'office municipal des sports a établi le planning suivant :
Utilisation : par les Scolaires 25 heures par semaine - par les Sociétés 30 heures par semaine, soit 55 heures par semaine auxquelles il convient d'ajouter les heures d'utilisation pour les matches du samedi soir et du dimanche, soit 60 heures en tout.
Les utilisateurs du HALL G. DULAC sont :
- *Pour les scolaires* : Le Lycée Auguste Pavie, le C.E.S. L'Institution Notre Dame.
- *Pour les sociétés civiles* : Le Tennis Club Guingampais, la section de Hall ball de l'Amicale Laïque, le Rinck Hockey, Samedi Loisirs.

3. SALLE de DANSE de PORSANQUEN.-
Depuis cette année, la salle de Porsanquen est mise à la disposition des scolaires qui l'utilisent 8 heures par semaine. Elle est également utilisée par l'Académie de Danse du Trégor pendant 15 heures par semaine, soit une utilisation totale de 23 heures.

4. GYMNASE DU C.E.S.-
La section de boxe d'En-Avant utilise ce gymnase 12 heures par semaine.

5. PISCINE.-
Trois Maîtres Nageurs, employés municipaux veillent au bon fonctionnement de la piscine, qui elle aussi fonctionne à plein temps. Pour les scolaires et les militaires 42 heures. Pour le public 22 heures. Pour le club 8 heures. Soit au total 72 heures auxquelles il convient d'ajouter les heures reservées à l'entrainement du club.

Les utilisateurs de la piscine sont :
- *Pour les scolaires* : Le Lycée Auguste Pavie, le C.E.S., le L.E.T., les Ecoles Primaires Publiques, les Ecoles Primaires Privées, l'Ecole St-Dominique, l'Institution Notre-Dame, Lycée Kernilien, Coat an Doc'h, Montbareil, les Ecoles Primaires avoisinantes.
- *Pour les sociétés* : Le Cercle des Nageurs Guingampais, certaines sociétés environnantes, les militaires.

La conclusion qui s'impose à la lecture de ce rapide bilan est que les installations couvertes

Parcours "santé" à Castel-Pic

Guingamp Sports
Michel APPERT
Le N° 1 du Sport et du Loisir
Spécialiste des Sports d'Equipes
21, rue Saint-Yves GUINGAMP
Téléphone 43.86.10

guingampaises ne chôment pas. Si l'on additionne : la salle municipale 72 h. par semaine, le Hall G. Dulac 55 h., la salle de danse 23 h. la salle de boxe 12 h., la piscine 72 h., on arrive au total assez surprenant de 234 h. par semaine. Et certains esprits "chagrins" se demandent encore comment ils pourraient meubler leurs loisirs !

Il est important, voire fondamental de noter que les dépenses électriques concernant l'utilisation des différentes salles représentent une moyenne de 332 000 watts par semaine ainsi qu'une moyenne d'entretien de 44 heures.

Eh bien le bilan est achevé. Nous avons essayé de mettre dans cette étude le moins de chiffres possible, nous avons choisi ceux qui parlaient le plus. A chacun d'en tirer des conclusions.

Nous souhaiterions bien évidemment que cette étude entraîne un courrier important vers la mairie de GUINGAMP. Pour la deuxième fois nous disons : à vos plumes.

CLAUDE SOURDÈS, ALAIN AUGEL, JEAN LAUTRON
Conseillers municipaux, membres de la commission sportive.

Avec la collaboration des services des sports de la ville sous la direction de *S. LUCCHESI.*

Kergoz... des installations à vocation sportive

Castel-Pic... parcours "santé"

VETEMENTS SPORT CAMPING
UN SPECIALISTE TENNIS
INTERSPORT
La Hutte
La Hutte
une équipe pour vous équiper
34, place du Centre — GUINGAMP - Tél. 43.96.98

Vendredi 15 décembre 1978

LA CÉRÉMONIE DU PALMARÈS

L'Office Municipal des Sports de la Ville avait convié à la Mairie, les Scolaires et les Sociétés Civiles afin de récompenser les plus méritants de leurs adhérents.

Après le discours d'ouverture du Président, qui attire l'attention du jeune public sur la nécessité de former le corps en même temps que l'esprit et sur le danger que représente le plan de réforme de Monsieur Soisson, Monsieur le Député-Maire félicite et remercie les personnes présentes, formulant le vœu que le sport à GUINGAMP connaisse un essor grandissant.

Le Secrétaire donne ensuite lecture du palmarès, après avoir fait remarquer que cette année l'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS avait souhaité récompenser non seulement les athlètes ayant réalisé des performances mais aussi les athlètes et les dirigeants particulièrement dévoués.

Voici donc ce palmarès :

- DIPLOME D'HONNEUR :

Scolaires : Tanguy LE BRIS - Claude LUCCHESI, CES J. Prévert - 4 × 100 nage libre. J.F. LIRZIN, - R. LE CALVEZ, -G. DELAURE, Kernilien - Melle GARCIA, I.N.D. Coat an Doc'h. - 4 × 100 m cadets.

Sociétés civiles : S. PIERME. S. LE JAMTEL - O.JULIENNE - E. JOURNEAUX - Melle LE JAMTEL - Melle L. OLLIVIER, tous du T.C.G. - Equipes Benjamins et Poussins, R. Skating S.C.B. - A. LE CRUBIER, - O. ABRAHAM, - P. LEVAZEUX, pat. artistique.

- DIPLOME DE RECONNAISSANCE :

Scolaires : Roger KERZERHO - Monsieur LEROY - MM. LORGERE Père et Fils, tous de C.K.C.G. - M. RIFFARD, E.A. (Boxe) -Le Club Subaquatique - Philippe GUEGUEN (L.E.P.)

Sociétés civiles : L. CRABOUILLET -E. ROUX - R. CHRISTIEN - P. FAISANT - R. MILLARDET - F. MILLARDET - M. HENRY - Th. GARCIA, tous de C.N.G. - René GALEL, S.C.B. (Athl.) - J.Y. NICOL, A.L. (Arc)

- MÉDAILLES :

Scolaires : Rosine KERLEAU, lycée - Melle QUEMPER, Melle LE MEUR, M. GARCIA, I.N.D.

Sociétés civiles : Hélène JAGUIN, (A.L. Arc) - H. MADORE - D. RIVOLET - J.Y. PITON, C.K.O.G. - P. RENOUAT - M. HENRY - T. LE BRIS, C.N.G. - C. LE JEUNE - B. QUEREL - E. BERTHOU - E. COADOUT -I. BOURGES - E. BERTHOU - R. RANNOU (Roller Skating) - P. LUCAS, E.A.

- COUPES : 1 coupe à l'Institution Notre-Dame pour ses bons résultats d'ensemble en sport collectif - 1 coupe au Club Nautique Guingampais pour ses bons résultats d'ensemble - 1 coupe au Rollec Skating du S.C.B. pour ses remarquables résultats en Championnat de France et ses 4 sélectionnés en équipe de France.

Après lecture du palmarès et remise des récompenses, un pot de l'amitié a clôturé cette réunion volontairement simple et sans protocole.

C. SOURDÈS
Secrétaire de l'OMS

Le foyer des jeunes travailleurs

Il y a 16 ans que la ville de GUINGAMP a un Foyer de Jeunes Travailleurs. L'Association qui gère le Foyer aujourd'hui créait donc le 1er foyer de jeunes filles en 1963 dans les locaux occupés actuellement par l'auberge du Vally. En 1964 le foyer était transféré avenue Notre Dame tout près de la basilique et prenait le nom de la "Duchesse Anne".

En 1968 compte tenu de l'étroitesse des locaux et du nombre croissant des demandes, la municipalité et l'association gestionnaire ont envisagé de construire un centre d'animation avenue Kennedy, regroupant dans un même ensemble un bâtiment d'hébergement, un restaurant ouvert aussi à des adhérents et une "future maison de jeunes". Ce projet ambitieux n'a pu aboutir dans sa totalité ; seul en 1971, le bâtiment des chambres a été construit...

LE FOYER AUJOURD'HUI C'EST :

- d'une part un ensemble de petits logements individuels (les 61 chambres),
- d'autre part des locaux à caractère collectif (restaurant, salles d'animation),
- c'est aussi une institution de type association loi 1901 qui emploie 8 personnes.

UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS. Pour la plupart originaires de villages ou petites villes proches de GUINGAMP, les jeunes qui se présentent au Foyer viennent trouver un emploi à GUINGAMP et ont donc besoin d'un logement. C'est le cas le plus général. La chambre qui lui est proposée va donc devenir son lieu de résidence principale dans laquelle il se retrouvera le soir après le travail, où il pourra stocker ses affaires personnelles, où il recevra son courrier, son "chez lui" en quelque sorte. C'est pourquoi à son arrivée nous lui remettons ses clefs. Chaque jeune aménage sa chambre comme il l'entend...

UNE COLLECTIVITÉ. Le Foyer n'est pas seulement un ensemble de logements individuels, le mot Foyer indique lui-même que la vie collective y prend une place importante. Pour les résidents ce passage plus ou moins prolongé au Foyer représente une expérience de vie collective nouvelle et peut être unique. Par ailleurs cela correspond pour beaucoup à une transition entre l'adolescence et la vie d'adulte, entre la scolarité et le 1er emploi, enfin pour la plupart c'est le passage du monde rural au monde des ouvriers et des employés.

L'équipe éducative a le souci de favoriser cette insertion en privilégiant le contact individuel, en assurant l'information et la sensibilisation des jeunes à leurs droits, enfin en permettant aux jeunes de se rencontrer et de se détendre. Cela suppose des salles aménagées. Pour l'instant les locaux sont inadaptés et très sonores. Des améliorations très sensibles ont été apportées dans le bâtiment actuel grâce au concours de la municipalité de GUINGAMP et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Malgré l'exiguité des locaux et leur sonorité, le foyer organise plusieurs fois par trimestre des réunions ou des rencontres (films, projections de diapositives) des soirées cabaret, des tournois de cartes, baby foot...

Nous entreprenons des actions spécifiques : informations sur les problèmes actuels, emploi, droit du travail, sur la contraception, l'alcoolisme...

Enfin cette vie collective est favorisée par le restaurant du Foyer, ce restaurant social ouvert à tous les adhérents, résidents ou autres, rassemble chaque jour plus de cent jeunes ou moins jeunes ; Actuellement il est inadapté (cuisine au sous-sol et restaurant à l'étage) et il est installé dans des salles qui primitivement étaient destinées à l'animation.

C'EST ENFIN UNE ASSOCIATION LOI 1901. Comme dans toute association de ce type, ce sont les adhérents (résidents ou autres usagers) qui gèrent et administrent le Foyer. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale, les adhérents élisent les membres du Conseil d'Administration parmi les résidents et autres usagers.

Le Conseil d'Administration et l'équipe éducatrice travaillent pour qu'une véritable corresponsabilité s'instaure dans la prise de décisions importantes relatives au Foyer, au même titre que la commune est l'affaire des habitants, le Foyer doit être l'affaire des usagers.

Pour les résidents élus délégués c'est en quelque sorte l'apprentissage de la démocratie mais aussi de la gestion du Foyer.

Aucune décision importante n'est prise sans que de longues explications soient données aux usagers, ceci suppose de notre part (équipe éducative) et de celle du Conseil d'Administration de justifier notre action ; de la part des usagers de prendre aussi leurs responsabilités.

LE FOYER SERA SANS DOUTE TERMINÉ EN 1980

En effet, le projet de construction d'un restaurant - cuisine - salles d'animation, abandonné en partie en 1971 a été repris ces deux dernières années, étudié à nouveau afin que le foyer puisse fonctionner normalement et puisse répondre pleinement aux besoins des jeunes.

C'est ainsi que bénéficiant du concours de l'office des H.L.M. (propriétaire de l'actuel bâtiment) et de la municipalité de GUINGAMP (maître d'œuvre du bâtiment futur), le Foyer sera enfin complété d'un restaurant et de salles d'activités pour les jeunes. L'actuel bâtiment retrouvera entièrement sa fonction d'hébergement. Loin de penser que le F.J.T. doive devenir une sorte d'hôtel, nous mesurons l'importance des actions éducatives dans une telle structure.

Pour le jeune qui résidera au Foyer, celui-ci restera un lieu et moment privilégié d'apprentissage de l'autonomie, de l'affirmation de soi, de la relation et de la responsabilité.

MIREILLE MAUVIOT
REMY HUMEAU

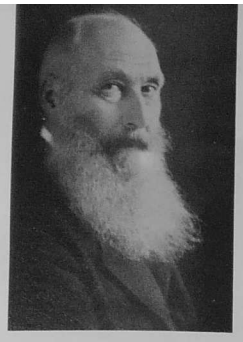

Plaque située 31 rue Notre-Dame :

"DANS CETTE MAISON NAQUIT
"LE 15 JUIN 1864
"LE COMPOSITEUR
"JOSEPH - GUY - MARIE **ROPARTZ**
"MEMBRE DE L'INSTITUT"
"(ACADEMIE DES BEAUX ARTS)

Un guingampais illustre
GUY ROPARTZ

GUY ROPARTZ, compositeur, membre de l'Institut, est en effet né à Guingamp, le 15 Juin 1864.

Son père, Sigismond ROPARTZ, né lui-même en cette Ville y était avocat... et historien. Il a laissé divers ouvrages d'histoire dont ceux "HISTOIRE DE SAINT YVES - PATRON DES GENS DE JUSTICE" publiée en 1856 et une "HISTOIRE DE GUINGAMP" en 2 volumes publiée en 1859. Une rue de Guingamp porte le nom de SIGISMOND ROPARTZ.

En 1868 la famille ROPARTZ, quitta Guingamp pour aller s'établir à Rennes. C'est dans cette dernière ville que Guy ROPARTZ, alors âgé de 13 ans, sentit que la musique devait être pour lui autre chose qu'un art d'agrément. Mais il lui fallait d'abord faire ses études. Il fut élève à Saint-Vincent, de Rennes ; à Saint François-Xavier à Vannes ; puis à l'Université Catholique d'Angers. En 1885, il obtenait à la Faculté de Droit de Rennes, sa licence de droit. Celui qui devait devenir un illustre compositeur, se préparait alors, officiellement du moins, à devenir avocat, comme son père.

Il changea alors de direction et entra au Conservatoire de Paris. Il y fut l'élève de Théodore DUBOIS et de MASSENET ; puis acheva ses études musicales auprès de Maître César FRANCK, et ainsi fréquenta Vincent d'INDY, dont il devint le fidèle ami.

En 1894, à 30 ans, il fut nommé directeur du Conservatoire de Nancy, où il resta jusqu'en 1919. Durant cette période il reçut, en 1906, le prix CRESSENT, et, en 1909, le Prix CHARTIER.

Après le retour de l'Alsace à la France, il fut nommé, en 1919, Directeur du Conservatoire de Strasbourg.

En 1930, il prit sa retraite et vint se fixer définitivement dans les Côtes-du-Nord, au Manoir de Lanloup, en Plouha. En 1949, il fut élu membre de l'Institut (Académie des Beaux Arts) au fauteuil laissé vacant par le compositeur Reynaldo HAHN.

Qu'on lui doit de la musique de chambre, des mélodies, cinq symphonies, un requiem et l'opéra "LE PAYS". Ses trois sources préférées ont été : LA FOI, LA BRETAGNE, LA MER.

On a pu dire de lui, que : "Si les apports de la BRETAGNE ont été nombreux dans son œuvre, sa musique a quand même eu un sens universel". N'est-ce pas, là, le plus bel hommage que l'on pouvait lui rendre ?

Il est mort, le 22 novembre 1955, au Manoir de Lanloup, en Plouha (Côtes-du-Nord).

P.S. On le trouve dans les dictionnaires Larousse : "PETIT LAROUSSE", "DICTIONNAIRE MUSICAL LAROUSSE", etc.

La chapelle Saint-Leonard à Castel-Pic

A GUINGAMP comme dans toute la Bretagne

on lit chaque mois **armor magazine**

la revue de l'actualité bretonne

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Nous offrons aux lecteurs de **Guingamp, votre ville** un abonnement au prix promotionnel de 50 F (au lieu de 62 F 40) pour un an. Pour en profiter, découpez ou recopiez ce bon et envoyez-le à *ARMOR MAGAZINE*, B.P. 123, 22400 Lamballe. (C.C.P. 2691-70 Rennes) accompagné de la somme de 50 F.

Prénom ..... Nom .....
Profession .....
Adresse .....
Ville ..... Code postal .....

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 15 MAI 1979 SEULEMENT

PRISUNIC

DES PRIX DYNAMIQUES EN PERMANENCE

Place du Centre Tél. 43.79.30 **GUINGAMP**

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

S. A. R. L. GEMAC

CAPITAINE FRERES

Route de Lanvollon Tél. 43.90.90.

POMMERIT - LE - VICOMTE

Entreprise de terrassement et de démolition

LE MAGOUROU

PABU - 22200 GUINGAMP

Tél. (96) 43.76.18

SANITAIRE-CHAUFFAGE

S.C.O.P. MORICE

17, rue Yves Maze - PLOUMAGOAR

22202 GUINGAMP - **Tél. (96) 43.72.32**

CREDIT AGRICOLE

CREDIT AGRICOLE MUTUEL

LE BON SENS PRES DE CHEZ VOUS

Bureaux : 9 et 11, rue Montbareil — **Téléphone 43.74.32**

26, rue des Ponts Saint-Michel — **Téléphone 43.86.28**

— GUINGAMP —

KERFANT

rue Saint-Nicolas — GUINGAMP — **Tél. : 43.70.06**

DEMENAGEMENTS — GARDE-MEUBLES

toujours à votre service — personnel qualifié

DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

Membre de la Chambre Syndicale des Entreprises de déménagements et Garde-Meubles de France

dames de france

Rue Notre-Dame — Place du Champ-au-Roy (Parking)
GUINGAMP

Tél. (96) 43.70.29

Société de ventes de Planchers

S. V. P.

Matériaux - Construction
ISOLATION
CLOTURES

Etude des devis

Route de St-Brieuc - PLOUMAGOAR - 22200 GUINGAMP
Tél.43.97.47

Ets SALOMON et Cie

IMPORT - EXPORT
VIANDES EN GROS
FRAICHES ET CONGELEES

Tous abats, viandes désossées, viande fabrication, fournitures militaires, collectivités.

Zone Industrielle - GRACES
B.P. 112 - 22204 GUINGAMP
Tél. 43.77.70 — 71 — 72

AU CHAMP AU ROY

Chez Michel Pin

café - bar

Tél. 43.73.58
GUINGAMP

POUR PAYER MOINS D'IMPOTS

CREDIT LYONNAIS

Renseignez - vous à nos guichets :

13, rue Saint Yves — **Tél. 43.72.08**

l'eau, c'est la spécialité de la LYONNAISE DES EAUX

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

à votre service à Guingamp dans votre région

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX
Z.I. de Grâces - 22200 GUINGAMP - Tél. 43.83.26